



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

Première Commission

7^e séance

Jeudi 20 octobre 1994, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Valencia Rodríguez (Équateur)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Points 53 à 66, 68 à 72 et 153 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de ma délégation, vous féliciter de votre élection bien méritée à la présidence de la Première Commission à la présente session de l'Assemblée générale. Ma délégation est certaine que, grâce à votre vaste expérience diplomatique ainsi qu'à l'aide et la compétence des membres du Bureau, vous conduirez les débats de la Commission au succès.

En dépit des relations internationales cordiales de l'après-guerre froide, la paix et la stabilité continuent de nous échapper. Le monde est toujours en proie à des conflits d'ampleur variable. Cette situation regrettable a entraîné la mort de milliers de personnes et d'immenses dégâts matériels; en outre, elle a plongé dans la misère des millions de personnes partout dans le monde.

Mon continent n'a pas échappé à ce fléau. À titre d'exemple, la situation politique fragile qui règne au Rwanda et au Burundi a non seulement déstabilisé l'ensemble de la sous-région, en termes de pertes de vies

humaines, de réfugiés et de personnes déplacées, mais a aussi sérieusement retardé le développement économique et causé une détérioration considérable de la région aux plans social, sanitaire et écologique. La Tanzanie saisit cette occasion pour lancer un nouvel appel à la communauté internationale afin qu'elle demeure saisie de cette question et qu'elle apporte une assistance aux pays les plus gravement touchés.

Alors que nous approchons de la Conférence des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui sera chargée en 1995 d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, il devient de plus en plus opportun pour la communauté internationale, et à vrai dire pour la Commission, de faire le bilan en matière de prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. L'importance de la paix et de la stabilité internationales doit transcender les considérations nationales, qui ont trop longtemps divisé la communauté internationale quant à savoir s'il faut proroger indéfiniment et inconditionnellement le Traité ou le reconduire pour une ou plusieurs périodes limitées.

Si nous sommes extrêmement encouragés par la volonté écrasante de toutes les parties au Traité de proroger le régime au-delà de 1995, on ne peut guère en dire autant de la position des partisans d'une prorogation indéfinie et inconditionnelle. Nous avons le sentiment que ce qu'ils essaient de faire c'est exploiter indûment la situation. Comment les avocats d'une telle philosophie peuvent-ils

réellement s'attendre à être soutenus par nos pays alors que des données irréfutables indiquent clairement une multiplication inquiétante des arsenaux nucléaires depuis qu'existe le régime de non-prolifération?

Nous déplorons que les États dotés d'armes nucléaires n'appliquent pas l'article VI, qui appelle à la cessation rapide de la course aux armes nucléaires — en particulier l'interdiction des essais nucléaires, la cessation de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, et l'interdiction de l'utilisation d'armes nucléaires. Ce qui est le plus déconcertant est qu'après bientôt un quart de siècle, aucune de ces mesures n'a été réalisée sous une forme internationalement contraignante.

Quant aux États non dotés d'armes nucléaires, la plupart ont volontairement renoncé à toute ambition d'avoir un programme nucléaire à des fins militaires. Le Traité de Rarotonga, qui couvre le Pacifique Sud, le Traité de Tlatelolco, qui s'applique à l'Amérique latine et aux Caraïbes, et l'actuel processus qui vise à aboutir à la conclusion d'un traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, confirment cet engagement et la résolution authentique de rendre illégales ces armes meurtrières. C'est dans ce contexte que nous soutenons pleinement le concept d'assurances de sécurité négative. Les États non nucléaires, ayant assumé leurs responsabilités et leurs obligations, telles que stipulées à l'article II du TNP, méritent d'avoir ces assurances.

Ma délégation prend note des Traités START I et II négociés bilatéralement entre les États-Unis et l'ex-Union soviétique — maintenant la Fédération de Russie. Il reste que nous ne sommes pas satisfaits des progrès des négociations, qui doivent viser des niveaux plus bas que ceux finalement atteints par START II en matière d'ogives de missiles stratégiques basés sur terre et en mer. Tout prouve que les niveaux actuels sont supérieurs aux niveaux atteints par les deux parties en 1970, au moment de l'entrée en vigueur du TNP.

Rien ne nous paraît indiquer non plus que les États dotés d'armes nucléaires s'emploient à réaliser un désarmement général et complet — une des principales exigences de l'Article VI. En outre, contrairement à ce que pensent la plupart des gens, les accords bilatéraux de limitation des armements conclus jusqu'à présent ne réclament que le démantèlement des systèmes d'armes en procédant à la démolition des silos de missiles. En d'autres termes, ils n'exigent pas la destruction des ogives nucléaires, ce qui veut dire que les ogives et leurs vecteurs peuvent tout

simplement être démantelés tandis que leur coeur nucléaire peut soit être entreposé soit être recyclé pour servir à la fabrication de nouvelles armes. Cette situation n'est pas de bon augure car il est évident que les éléments des engins démantelés peuvent aisément être assemblés de nouveau et réutilisés.

La Tanzanie persiste à croire qu'une instance multilatérale est le meilleur endroit pour régler les questions de contrôle des armements et de désarmement, ce qui correspond en fait à la nouvelle philosophie. Par conséquent, la prochaine Conférence d'amendement du Traité de non-prolifération est une excellente occasion pour les signataires de corriger les faiblesses inhérentes au Traité. Cela veut dire se débarrasser des concepts dépassés qui, pendant des années, ont dominé le monde bipolaire. C'est dans une perspective d'avenir que nous devons nous efforcer de procéder à des changements qualitatifs propres à renforcer la crédibilité du régime à l'aide d'engagements juridiquement contraignants pour toutes les parties intéressées, en vue de l'élimination de toutes leurs ogives nucléaires selon un calendrier convenu. Toute tentative d'affaiblir cet engagement et, partant, d'accroître la dichotomie entre puissances nucléaires et États non nucléaires, serait extrêmement contreproductive.

Je voudrais aussi attirer l'attention de la Commission sur la décision prise lors de la onzième réunion ministérielle du Mouvement non aligné qui s'est tenue au Caire en juin dernier, à savoir présenter à nouveau et mettre aux voix le projet de résolution qui vise à obtenir un avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la légalité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires. Il s'agit là d'une importante initiative puisqu'elle contribuera à sensibiliser la communauté internationale au sujet de l'élimination totale des arsenaux nucléaires.

Les négociations sur la conclusion d'un Traité d'interdiction complète des essais, qui ont commencé au début de l'année, restent une excellente nouvelle pour nous tous. Nous sommes ravis d'apprendre que des progrès tangibles ont été faits. Malheureusement, l'absence de volonté politique de la part de certains pays fait obstacle au processus de négociation. Nous les appelons à coopérer, faute de quoi nous serions obligés de revenir à la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais, et à regarder au-delà du Traité d'interdiction complète des essais. À cet égard, la conclusion d'une convention sur l'interdiction de toutes les armes nucléaires a le plein appui de ma délégation, car elle renforcera notre volonté d'éliminer à jamais les armes nucléaires.

Je voudrais également parler de l'évolution inquiétante de la situation concernant les matières nucléaires non inventoriées et les ogives nucléaires égarées, situation qui risque d'avoir de graves conséquences pour la paix, la sécurité et la stabilité mondiales.

Il est particulièrement regrettable que l'accumulation de matières fissiles, sous prétexte de sécurité énergétique, menace maintenant de déclencher une nouvelle forme de course aux armements. Il est vraiment navrant que le monde soit arrivé au point où certains pays sont incapables d'expliquer l'état incomplet de leur propre inventaire en matière de plutonium et admettent en fait qu'ils ne savent pas où sont certaines de leurs ogives nucléaires. C'est là une situation dangereuse et sans précédent dans toute l'histoire de l'ère nucléaire.

Si le monde peut perdre la trace des matières nucléaires qu'il possède, est-il vraiment nécessaire d'en produire davantage? Le seul moyen viable pour la communauté internationale de sortir de ce cercle vicieux est d'interdire purement et simplement la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires.

Le fait qu'au début de l'année la Commission du désarmement des Nations Unies n'a pas pu arriver à un consensus sur deux questions importantes représente un sérieux pas en arrière pour le travail accompli par la Commission depuis qu'il a été décidé, il y a quelques années de cela, de réduire le nombre de points inscrits à l'ordre du jour.

Le point de l'ordre du jour relatif au rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes, a été purement et simplement abandonné après quatre années de délibérations acharnées. Nous continuons d'insister sur la nécessité d'un examen approfondi de cette question dans toutes les autres instances internationales. Refuser le transfert aux pays en développement de la technologie mixte par peur injustifiée de son utilisation à des fins militaires est aussi illogique qu'injuste, surtout quand pareille décision est prise par des clubs privés sans la moindre transparence. Même si nous pensons que les régimes internationalement reconnus de contrôle des exportations peuvent aider à empêcher la dissémination des techniques liées à la production des armes de destruction massive, ces régimes ne devraient pas faire obstacle à l'accès à la technologie à des fins légitimes et pacifiques.

La seconde question, relative au processus de désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité

internationales, n'a pas non plus été réglée et a donc été renvoyée à la session de l'an prochain. Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer la déception et l'inquiétude que nous inspire le fait que les principaux États dotés d'armes nucléaires ne permettent pas de faire le moindre progrès sur cette question. Nous prions instamment ces pays de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour faire avancer cette importante question.

Ma délégation continue de chérir le principe de la création d'une zone de paix dans l'océan Indien en tant que catalyseur de la réalisation des objectifs de paix, de sécurité et de stabilité dans la région. La Tanzanie, qui est bordée par l'océan Indien, a toutes les raisons de craindre une présence militaire étrangère dans l'océan Indien.

Quelque 22 ans d'efforts concertés de la part du Comité spécial sur l'océan Indien n'ont abouti à aucun résultat positif. Cette année, le Comité spécial s'est réuni une nouvelle fois à New York afin d'examiner de nouvelles solutions de rechange, conformément à la résolution 48/82 de l'Assemblée générale. Nous espérons ardemment que, vu l'atmosphère cordiale qui règne au sein du Comité et du système international depuis la fin de la guerre froide, tous les membres du Comité spécial participeront pleinement à l'avenir à ses travaux.

Parlant de nouvelles solutions de rechange, nous espérons sincèrement que le moment est venu pour tous les Membres des Nations Unies de faire connaître leur point de vue. Nous nous félicitons aussi de l'entrée en vigueur imminente de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous y voyons une source d'inspiration pour la Commission et, à vrai dire, un encouragement pour ceux qui ont quitté la Commission à participer de nouveau à ses travaux.

Enfin, je tiens à assurer la Commission de l'appui et de la coopération de ma délégation pour assurer le succès de ses délibérations.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous féliciter de votre élection à ce poste important. Nous espérons que, sous votre conduite, nous obtiendrons de bons résultats, notamment pour ce qui est de la rationalisation des travaux de la Première Commission.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'importante déclaration qu'il a faite à la Première Commission le 17 octobre.

La délégation russe se rallie aux principales dispositions de cette allocution et espère qu'elles seront concrétisées de manière appropriée, non seulement dans les résolutions de la session actuelle, mais aussi dans les décisions d'autres instances importantes, et surtout de la Conférence en 1995 des parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Monsieur le Président, compte tenu des décisions déjà prises et de vos recommandations, j'aborderai brièvement des questions les plus importantes.

Dans son allocution devant la session actuelle de l'Assemblée générale, le Président de la Russie, Boris Eltsine, a exposé les vues de la Russie sur le programme d'action dans le domaine du désarmement nucléaire. Ce programme témoigne des intentions de la Russie de s'engager avec les autres puissances nucléaires sur la voie qui, passant par un amoindrissement du rôle des armes nucléaires en matière de sécurité, devrait permettre de progresser régulièrement vers le but final : l'élimination complète des armes nucléaires, partout dans le monde, telle que l'envisagent les décisions des Nations Unies et que le proclame la doctrine militaire russe.

L'une des principales tâches du renforcement de la stabilité mondiale, aujourd'hui, est la prévention de la prolifération des armes de destruction massive, et avant tout des armes nucléaires.

Le renforcement du régime fondé sur le Traité de non-prolifération des armes nucléaires a une signification clef à cet égard. La Russie est favorable à l'extension indéfinie et inconditionnelle de ce traité lors de la Conférence l'année prochaine. La confirmation de l'efficacité du Traité et une adhésion plus large à ce dernier accéléreraient le processus de réduction et d'élimination des arsenaux nucléaires et amélioreraient encore la sécurité internationale. Nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de parties au Traité et invitons instamment les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité aussitôt que possible.

Il est extrêmement important de rester sur un terrain réaliste en ce qui concerne la question de la prorogation du Traité. Si nous examinons impartialement la situation, il est évident que beaucoup a déjà été accompli pour ce qui est de la mise en oeuvre du TNP, notamment de son Article VI, et que davantage encore pourra être fait si la stabilité que procure ce Traité est maintenue et renforcée.

Il est également nécessaire d'intensifier les négociations de Genève relatives au Traité sur l'interdiction

totale des essais d'armes nucléaires pour qu'il puisse être signé l'année prochaine, ce qui permettrait de marquer ainsi le cinquantième anniversaire des Nations Unies par un arrêt du développement qualitatif de l'armement nucléaire. Le rapport de la Conférence du désarmement montre que la phase initiale des négociations portant sur le traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires consacrée à une étude en profondeur des questions et à l'exposé des positions des États est déjà terminée à ce niveau. La phase suivante, qui sera décisive, consiste à parvenir à des décisions mutuellement acceptables sur des questions qui ont déjà été identifiées. L'intention d'obtenir la signature du Traité pas plus tard que 1995 n'implique nullement que la prorogation du TNP devient l'otage de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Au contraire, cette position témoigne du fait que nous sommes sincères quant à la concrétisation de l'interdiction des essais nucléaires le plus tôt possible.

Nous demandons instamment à tous les États d'oeuvrer au succès des négociations relatives au traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et exhortons les puissances nucléaires à observer le moratoire sur ces essais. À cet égard, l'explosion nucléaire à laquelle a procédé la Chine le 7 octobre de cette année est un motif de grave préoccupation pour nous, comme pour bien d'autres.

La Russie est favorable à l'idée d'accorder aux États non nucléaires parties prenantes au Traité qui ont volontairement rejeté l'option nucléaire et qui remplissent honnêtement leurs obligations aux termes du Traité des assurances de sécurité précises qui leur assureraient une assistance appropriée de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies s'ils devaient faire l'objet d'une menace ou d'un chantage nucléaire. On sait que le Président de la Russie a proposé de tenir dans un très proche avenir une réunion spéciale du Conseil de sécurité au niveau des Ministres des affaires étrangères en vue de parvenir à un accord sur une résolution élargie du Conseil de sécurité précisant davantage les dispositions de la résolution 255 (1968) bien connue.

La Russie est prête à oeuvrer activement au renforcement des assurances de sécurité données aux États non nucléaires en ce qui concerne l'utilisation des armes nucléaires contre eux, à savoir les assurances dites négatives. Ce dont nous discutons à présent, c'est de la mise au point d'une convention internationale qui serait aussi une première étape pour parvenir entre toutes les puissances nucléaires à un accord sur une formulation commune de ces assurances, qui pourrait se traduire par une résolution appropriée du Conseil de sécurité.

J'aimerais également rappeler à la Commission que la Russie souhaite que soient amorcées à la Conférence sur le désarmement des négociations consacrées à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires. Le mandat pour de telles négociations serait fondé sur la résolution pertinente adoptée par consensus lors de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous partons de l'idée que les puissances nucléaires pourraient placer sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) leurs matières pouvant servir à des fins militaires qui se trouveront par le processus de la réduction des armements.

J'aimerais également rappeler à la Commission que la Russie et les États-Unis d'Amérique, ainsi qu'il en a été convenu au cours de la réunion des Présidents des deux pays à Washington, intensifieront leur dialogue en vue de comparer leurs approches conceptuelles et de mettre au point des mesures spécifiques pour adapter les forces et les pratiques nucléaires des deux pays au changement de situation intervenu dans le domaine de la sécurité internationale, y compris l'éventualité, après la ratification de START II, de nouvelles réductions et limitations des forces nucléaires restantes.

Les nouvelles réalités internationales rendent impérative la participation de tous les États détenant l'arme nucléaire au processus de réduction et de limitation des armes nucléaires. L'expérience montre que la méthode consistant à résoudre les problèmes relatifs aux armes nucléaires par des accords bilatéraux, même les plus importants, a ses limites. Compte tenu de leur interdépendance, les problèmes nucléaires doivent faire l'objet d'une approche globale.

Conscient de ces considérations, le Président de la Russie a présenté une proposition concernant la préparation par les cinq États détenant l'arme nucléaire d'un traité sur la sécurité nucléaire et la stabilité stratégique. Un tel traité aurait pour avantage de couvrir l'élément le plus essentiel dans la chaîne des armes nucléaires, c'est-à-dire sa base matérielle et technique. Ce traité traiterait d'une façon générale les problèmes que posent l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins de fabrication d'armes nucléaires, l'interdiction de la réutilisation des matières fissiles extraites de munitions nucléaires ayant fait l'objet d'une réduction, et l'élimination des charges nucléaires, et de la réduction des vecteurs d'armes nucléaires.

Un traité des cinq États dotés de l'arme nucléaire, conjointement à une interdiction complète des essais nucléaires et à un régime efficace du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ouvrirait les perspectives de progrès durables et prévisibles pour tous les pays en faveur d'un monde stable et dénucléarisé au XXIe siècle. L'élaboration d'un tel traité par les cinq États dotés de l'arme nucléaire faciliterait également les efforts multilatéraux entrepris à la Conférence du désarmement de Genève dans ces domaines respectifs, sans faire double emploi.

Il est évident que les arsenaux nucléaires actuels des cinq puissances nucléaires diffèrent. C'est pourquoi ces mesures planifiées pourraient être mises en oeuvre par étapes, en tenant dûment compte des aspects spécifiques des potentiels nucléaires de certains pays, et en admettant une certaine asymétrie dans leurs engagements. Au stade initial, pendant que la Russie et les États-Unis conviendraient de mesures de suivi visant à réduire leurs forces nucléaires, d'autres États nucléaires pourraient s'engager à ne pas accroître le nombre d'armes nucléaires stratégiques en leur possession. Il importe également que le traité implique l'engagement de toutes les parties de ne pas s'armer avec de nouveaux types d'armes stratégiques qui ne se trouvent pas à l'heure actuelle dans leurs arsenaux.

La Russie, étant parmi les premiers pays à avoir signé la Convention sur les armes chimiques à Paris, le 13 janvier 1993, continue à déployer des efforts afin d'assurer son entrée en vigueur. Dans leurs déclarations conjointes après les sommets de janvier et de septembre 1994, le Président de la Russie et le Président des États-Unis ont exprimé leur intention de favoriser sa ratification rapide et noté la nécessité pour tous les pays d'adhérer à la Convention et de prendre des mesures urgentes qui aideraient à la faire entrer en vigueur, de préférence dès 1995. La Russie est en train de prendre des mesures au niveau national afin d'être prête à honorer les obligations qui lui incombent aux termes de la Convention.

Nous notons avec satisfaction les résultats de la Conférence extraordinaire des États parties à la Convention de 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes (bactériologiques) biologiques ou à toxines et sur leur destruction. Le mécanisme de négociation qui a été élaboré à la Conférence doit commencer à être utilisé sans autre délai, conformément au mandat qui a été convenu.

Nous notons également l'importance croissante des questions liées aux armes classiques et, en particulier, l'idée de la transparence. La Russie continuera d'appuyer pleine-

ment les activités concernant le Registre des armes classiques de l'ONU et de lui fournir les données nécessaires. Il importe d'assurer la participation universelle des États à ce Registre.

La Russie appuie la tenue en 1995 d'une conférence d'examen de la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Elle a également l'intention d'encourager au maximum les restrictions imposées aux exportations de mines antipersonnel. La Russie préconise l'élargissement de la coopération, sous l'égide de l'ONU, dans le domaine de la mise en oeuvre des programmes d'assistance au déminage. L'expérience considérable, les experts hautement qualifiés et les moyens techniques dont nous disposons, pourraient être utilisés dans le cadre de ces programmes.

Le processus du désarmement, la renonciation à la course aux armements et la conversion de l'industrie militaire exigent que des solutions soient trouvées aux problèmes économiques et sociaux extrêmement complexes. Il importe d'harmoniser les efforts de la communauté internationale. C'est l'idée principale qui sous-tend la proposition de la Russie sur l'organisation en 1996, sous l'égide de l'ONU, d'une conférence consacrée à la coopération internationale dans le domaine de la conversion.

Notre principale politique a toujours pour but d'utiliser plus activement dans le domaine du désarmement les capacités du Conseil de sécurité.

Comme le Secrétaire général, nous estimons qu'il faut intégrer les efforts entrepris dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale. Cette démarche devrait être reflétée dans les travaux de la Première Commission.

M. Razali (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation malaisienne tient à exprimer à vous, Monsieur le Président, ses meilleurs voeux et ses félicitations, ainsi qu'aux membres du Bureau.

Si, comme le dit la Charte, l'Organisation des Nations Unies a été créée pour

«préserv[er] les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances»,

il faut reconnaître que ces voeux n'ont guère été exaucés. De fait, de nouveaux conflits sont apparus tandis que d'anciens refont surface.

Alors que l'ONU approche de son cinquantième anniversaire et que nous faisons le bilan des réalisations auxquelles elle est parvenue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte, nous devons une fois encore exprimer notre déception. Pour répondre aux réalités nouvelles de l'après-guerre froide, l'Organisation des Nations Unies doit continuer de s'affirmer et de jouer le rôle qui lui revient dans toutes les questions de désarmement et de la sécurité internationale. Elle doit assumer un rôle central et une responsabilité principale dans toutes les questions de désarmement, compte tenu de leurs incidences mondiales.

Le désarmement nucléaire a toujours été au coeur du débat sur le désarmement. L'année 1995 sera une année importante pour le désarmement nucléaire, car les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) réuniront la Conférence d'examen et de prorogation. Malgré ses faiblesses, le TNP est un instrument utile pour freiner la prolifération des armes nucléaires et il ne fait aucun doute que sa prorogation s'impose.

Le Traité prévoit trois options pour sa prorogation : une prorogation indéfinie, une prorogation pour une période fixe ou une prorogation pour une série de périodes fixes. Certains allèguent que la prorogation est vraiment la seule option, car les autres possibilités nécessiteraient des amendements au Traité. On allègue également que les amendements ne peuvent être apportés qu'au sein d'une conférence d'amendement.

La Malaisie est attachée à la position exprimée par le Mouvement des pays non alignés, contenue dans un document qui a été distribué à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence de 1995 de la Conférence d'examen et de prorogation. La prorogation indéfinie du Traité doit, selon nous, s'accompagner clairement de progrès parallèles et vérifiables dans des domaines qui peuvent assurer l'élimination des armes nucléaires.

Il s'agit de progrès dans les domaines suivants : interdiction complète des essais nucléaires, assurances de sécurité de la part des États dotés d'armes nucléaires, interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement, respect des zones dénucléarisées existantes et futures et plein accès des États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité aux matières nucléaires et à la technologie à des fins pacifiques. Un ensemble de mesures devront être

prises pendant une période déterminée pour neutraliser la nature discriminatoire du Traité.

Une prorogation indéfinie du Traité revient à faire d'un Traité qui vise la non-prolifération et l'élimination des armes nucléaires un Traité qui vise à légitimer les armes nucléaires. En prorogeant indéfiniment le Traité, les armes nucléaires seraient remises à jamais entre les mains de quelques-uns qui se sont autodéclarés les arbitres du sort de cette planète. Il a déjà été dit qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et, partant, qu'elle ne doit pas être menée. À cet égard, les États dotés d'armes nucléaires doivent déployer des efforts concertés et transparents pour réduire leurs arsenaux nucléaires et, finalement, les éliminer à tout jamais.

Le TNP doit rallier une ratification universelle pour que le monde puisse être exempt d'armes nucléaires. De par sa nature discriminatoire, le Traité est responsable du danger omniprésent que pose la prolifération des armes nucléaires. Il faut espérer que la Conférence de 1995 offrira aux États parties au Traité l'occasion d'engager un dialogue franc et constructif au sujet de leurs obligations respectives.

La Malaisie appuie sans réserve la décision prise par la Conférence du désarmement de confier à son Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires le mandat d'entamer des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais. Ma délégation regrette qu'en dépit des négociations dont il a fait l'objet pendant un an rien ne laisse entrevoir que ce traité pourra être conclu d'ici la Conférence de 1995 sur le TNP. Dans l'intervalle, nous voudrions demander aux États dotés d'armes nucléaires de continuer de faire preuve de modération en respectant le moratoire qu'ils se sont auto-imposé sur les essais d'armes nucléaires.

Ma délégation est également préoccupée par les rapports concernant la prétendue révolution dans la technologie des bombes nucléaires simulées et ses incidences sur les essais d'armes nucléaires. Si ces rapports sont confirmés, il pourrait être nécessaire de revoir l'orientation que propose lui-même le traité d'interdiction complète des essais.

Comme on le sait, l'Organisation mondiale de la santé a demandé à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur la légalité de l'utilisation des armes nucléaires. À cet égard, la Malaisie a récemment présenté un mémoire à la Cour dans lequel elle affirme que l'utilisation des armes nucléaires est illégale. Conformément à cette décision, elle est heureuse de noter que le Mouvement

des pays non alignés compte présenter à la Commission un projet de résolution sur cette question.

Il faut également attacher une importance prioritaire à la prolifération des armes classiques. L'industrie militaire continue d'être un commerce florissant. Les principales puissances qui sont membres permanents du Conseil de sécurité sont les principaux fabricants et exportateurs des armes de destruction massive, qui causent mort, destruction et désespoir. Cela est d'autant plus paradoxal que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont conféré au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'ONU doit veiller à ce que l'acquisition d'armes classiques ne menace pas la paix internationale. Tout en reconnaissant les besoins légitimes d'un pays en matière de défense, nous nous opposons à la production et à la vente de matériels, d'équipements et d'instruments meurtriers plus puissants et plus efficaces. Dans ce contexte, ma délégation est favorable à une interdiction de l'utilisation, de la mise au point, de la fabrication, du stockage et du transfert de tout type de mines terrestres. Il faut résister à toute tentative d'établir des distinctions fondées sur des mécanismes d'autodestruction et d'autoneutralisation entre les diverses catégories de mines.

Nous sommes encouragés par la proposition faite par les États-Unis en ce qui concerne les moratoires sur l'exportation de mines. Nous appuyons également l'initiative relative à l'aide au déminage. Tous les pays exportateurs de mines devraient effectivement être obligés de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage.

L'établissement du Registre des armes classiques des Nations Unies, décidé au titre de la résolution 46/36 L, a été reconnu en tant que réalisation importante dans le cadre des efforts accomplis pour promouvoir l'édification de la confiance et le désarmement. La Malaisie, en tant que pays ayant participé activement à l'élaboration de cette résolution, souhaite une plus grande participation des États dans le fonctionnement du Registre. Nous estimons que le Registre doit continuer d'être tenu à jour et élargi afin d'inclure la possession d'armes et les achats d'armes liés à la production nationale. Il faudrait également élargir le nombre des catégories d'armes devant y être consignées.

Le rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales est un important aspect de notre débat. De fait, le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies reconnaît le rôle qui pourrait être joué par les organisations régionales. En même temps, nous

devons tenir compte des différences qui existent au sein des organisations régionales actuelles et entre elles. La plupart de ces organisations, surtout dans les régions en développement, se consacrent essentiellement à fournir et à renforcer la coopération économique.

En reconnaissance de la valeur des mécanismes régionaux, la Malaisie et ses partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont entrepris d'importantes démarches pour contribuer, par l'intermédiaire du Forum régional de l'ANASE, à la prise de mesures d'édification de la confiance. L'ANASE elle-même a consciencieusement œuvré pour l'instauration d'une capacité d'adaptation régionale parmi ses membres. La convocation du Forum régional de l'ANASE et la Déclaration sur la mer de Chine méridionale indiquent que l'ANASE est parvenue à maturité et est prête à prendre en mains son propre destin.

L'appel en faveur d'une réforme et d'une restructuration des systèmes multilatéraux doit aussi inclure nécessairement l'ensemble du mécanisme de désarmement. L'an dernier, le Secrétariat a transformé son Bureau des affaires de désarmement en Centre pour les affaires de désarmement. Nous croyons que la restructuration devrait aussi inclure le format et les fonctions de la Conférence du désarmement de Genève et de la Commission du désarmement de New York. La Conférence du désarmement existe depuis plus de deux décennies, tout comme la Commission du désarmement. Pourtant, quels sont les résultats tangibles issus de leurs travaux? Nous devons procéder à un examen attentif de ces deux organes.

Il est temps de réfléchir à la transformation de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement. Ces deux organes pourraient se fondre en une seule commission analogue aux commissions relevant du Conseil économique et social, avec des membres élus.

M. Aljunied (Singapour) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau de la Première Commission, pour votre élection à vos postes respectifs. Nous sommes confiants que, sous votre direction, la Commission connaîtra une session productive.

La fin de la guerre froide a suscité une nouvelle dynamique mondiale et déclenché la formation d'une configuration complexe associant coopération et rivalité. Si la disparition de la bipolarité a pu amener l'effondrement des barrières idéologiques et faire apparaître un sentiment d'optimisme, elle a aussi fait naître des incertitudes. Cette

juxtaposition de possibilités et d'incertitudes est clairement reflétée dans les observations faites par le Secrétaire général dans un de ses rapports sur l'activité de l'Organisation, où il déclare que :

«La période qui vient de commencer a une double nature. Elle revêt les traits à la fois de l'espoir et d'un déchaînement dangereux. Dans un important secteur des affaires mondiales, nous avons été témoins de changements politiques d'une ampleur phénoménale. Dans de vastes régions du monde, toutefois, la situation continue d'être dominée par de sourds ressentiments, de violents affrontements et, au mieux, une paix précaire.»

Les succès remportés par l'ONU en Namibie et au Cambodge, le processus de paix en cours au Moyen-Orient, la fin de l'apartheid en Afrique du Sud et les élections imminentes au Mozambique ont suscité l'optimisme. Cependant, de nouveaux conflits sont apparus, engendrés par la haine raciale, religieuse ou culturelle. Les tragédies au Rwanda et en Bosnie en témoignent.

Un des principaux défis qui se posent à la communauté internationale dans le monde de l'après-guerre froide est celui de la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Ma délégation souhaite exprimer ses préoccupations à propos de cette tendance persistante. Singapour a signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et appuie les efforts déployés par la communauté internationale pour contrôler la dissémination rapide de ces armes meurtrières. Plusieurs cas récents de trafic et de contrebande de plutonium et d'autres matières radioactives constituent également une source d'inquiétude.

Nous nous réjouissons toutefois de prendre note de certains événements positifs récents dans le domaine du désarmement. La Convention sur les armes chimiques, qui a été négociée avec succès à la Conférence du désarmement et signée à Paris en janvier 1993, et la décision qu'a prise la troisième Conférence des parties chargées de l'examen de la Convention sur les armes biologiques de renforcer la Convention en sont des exemples. Il existe une conscience de plus en plus vive que, bien que le désarmement constitue une fin en soi, il représente aussi l'axe principal de toute perspective de nouvel ordre mondial. L'accent international sur le désarmement s'est également écarté du seul désarmement nucléaire pour englober les questions liées à la transparence dans les transferts d'armes et à la non-utilisation d'armes classiques causant de graves dommages corporels, telles que les mines terrestres et les armes chimiques et biologiques. Le désarmement fait donc partie inté-

grante du processus plus vaste d'édification d'une paix durable.

Si le désarmement, tant classique que nucléaire, doit être poursuivi, ma délégation est d'avis que la communauté internationale pourrait en même temps adopter des mesures d'édification de la confiance. À mesure que s'accroîtra la confiance mutuelle entre les États, il sera de moins en moins nécessaire de s'armer jusqu'aux dents. Les mesures d'édification de la confiance favorisent la compréhension et la confiance entre États. Cela fait partie intégrante de la diplomatie préventive, qui est une notion mise en relief par le Secrétaire général de l'ONU dans son Agenda pour la paix.

Dans la région de l'Asie et du Pacifique, des efforts ont été faits pour établir un mécanisme global institutionnalisé dans le but de traiter des questions de paix, de sécurité et de désarmement. L'objectif consiste à mettre sur pied une structure prévisible et constructive qui pourrait encourager et consolider différents types de comportement positif. Des organisations régionales comme l'ANASE ont, en association avec l'ONU, cherché des moyens de créer des structures appropriées pour gérer les changements et faire en sorte que se maintiennent les conditions favorables à la croissance et au développement. Une des mesures d'édification de la confiance dont nous disposons dans notre région réside dans le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est conclu en 1976. Il s'agit d'un instrument diplomatique unique dans la région, car il a établi un code de conduite et offre un mécanisme de règlement des litiges. Les pays de l'ANASE, plus le Laos, le Viet Nam et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en sont les signataires actuels. Les principes et objectifs du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est ont été entérinés dans la résolution consensuelle 47/53 B, qu'ont parrainée plus de 137 États de différentes régions lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale en 1992.

Un autre événement positif dans le domaine de l'établissement de mesures de confiance afin de traiter les questions de paix, de sécurité et de désarmement est la création, en juillet 1994, par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), du Forum régional de l'ANASE. Ce forum doit jouer le rôle d'instance consultative pour tisser des liens fondés sur la confiance mutuelle, préserver la stabilité et assurer la croissance dans la région Asie-Pacifique grâce à ce réseau de relations constructives. Le Forum régional est différent des autres forums en ce qu'il met l'accent sur l'édification d'un consensus.

Actuellement, le Forum compte 18 participants : les pays de l'ANASE; leurs partenaires au dialogue, à savoir les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et l'Union européenne; trois pays observateurs, le Viet Nam, le Laos et la Papouasie-Nouvelle-Guinée; et deux invités, la Chine et la Fédération de Russie. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Ali Alatas, dans sa récente allocution à l'Assemblée générale, la création du Forum montre que les organisations sous-régionales et régionales peuvent continuer d'apporter des contributions substantielles à la cause du désarmement et de la paix. Le Forum peut également contribuer à la diplomatie préventive, étant donné qu'il cherche à gérer les changements de telle sorte que, progressivement et pacifiquement, des relations stables se développent entre les grandes puissances et les puissances régionales. Ce mécanisme de dialogue et de consultations francs permet de dissiper les soupçons et les craintes, et il est important dans une région où existent de nombreux différends territoriaux. Nous croyons que, bien que le Forum participe d'une initiative de la région Asie-Pacifique, ses valeurs et ses principes sont universels. Le Forum vise à créer un réseau de coopération et de compréhension parmi les pays dans la région. Singapour est certaine que le Forum continuera à se développer et qu'il deviendra un centre voué aux discussions sérieuses sur des questions de politique et de sécurité affectant la région.

M. Rahman (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous prie d'accepter les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation à l'occasion de votre élection à l'unanimité. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau. Nous attendons avec intérêt de pouvoir travailler en étroite coopération avec vous et avec vos collègues. Nous remercions également votre prédécesseur, l'Ambassadeur von Wagner, pour son excellent travail, notamment pour les efforts inlassables qu'ils a déployés afin de restructurer les travaux de notre Commission.

Nous vivons à une époque de changements et de défis mais également de grandes possibilités. La fin des antagonismes idéologiques a eu un effet salutaire sur la sécurité internationale et a également conduit à un renouveau démocratique de par le monde. L'heure actuelle est donc plus favorable qu'elle ne l'a jamais été pour traiter au fond les questions de sécurité et de désarmement et les questions connexes. Pendant la guerre froide, le processus de désarmement était surtout orienté vers le maintien d'un équilibre entre les grandes alliances. Par contraste, les nations aujourd'hui souhaitent et espèrent légitimement et véritablement progresser dans l'examen de questions que l'on

considérer auparavant comme insolubles. Cela donne de l'importance et un caractère d'urgence à notre tâche.

Et pourtant, dans cet espoir, il n'y a pas de place pour la complaisance ou l'euphorie. De nouveaux obstacles à la paix et des menaces à la sécurité se sont fait jour. Un regain d'animosités ethniques, des conflits dans différentes parties du monde qui trouvent leurs racines dans les différences religieuses, linguistiques, culturelles et économiques, la drogue, le terrorisme et le trafic clandestin des armes et même des matériels nucléaires représentent des menaces tangibles à la paix et à la sécurité. Les menaces sont plus floues et leur portée est moins globale que celles de la guerre froide, mais elles sont néanmoins très réelles et doivent être globalement traitées en toute sincérité.

L'accroissement des disparités existant entre le Nord et le Sud représente une menace plus subtile et plus insidieuse. Il y a plus de deux décennies, la Commission Brandt a mis en garde contre le fait que la sécurité dans le Nord pourrait être menacée par l'instabilité dans le Sud. En 1992, le Conseil de sécurité, tenant pour la première fois une réunion au sommet, a reconnu que des sources non militaires d'instabilité dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique représentent une menace à la paix et à la sécurité. Le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement de 1994 prévient que les origines des conflits futurs se trouvent dans les privations et les disparités socio-économiques. La quête de la paix et de la sécurité doit tenir compte de ces réalités. Comme le Secrétaire général l'a dit avec justesse, la sécurité va au-delà des questions de territoires et d'armes. C'est

«l'absence de développement économique, social et politique qui est la cause profonde du conflit.»
(*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 1, par. 790*)

Les travaux de notre Commission se sont toujours concentrés sur le ralentissement de la prolifération des armes de destruction massive. Tout l'objectif de la limitation des armements et du désarmement vise à assurer une sécurité non diminuée aux niveaux d'armements les plus bas. Pour le Bangladesh, le désarmement général et complet participe d'un engagement constitutionnel. Nous nous félicitons donc et nous appuyons de tout coeur toutes les mesures, tous les progrès et toutes les initiatives prises dans ce domaine.

Des négociations importantes dans le domaine du désarmement se sont souvent déroulées en dehors de

l'ONU. Le système des Nations Unies est de toute évidence, à notre avis, l'instance appropriée et ultime pour examiner les questions de maîtrise des armements. Nous croyons, cependant, que les initiatives bilatérales ou régionales peuvent compléter et renforcer les efforts déployés dans des instances plus vastes, et elles sont donc les bienvenues. En particulier, les accords de désarmement entre les deux grandes puissances nucléaires ont naturellement eu un impact salutaire sur la sécurité. Dans ce contexte, l'accord conclu récemment entre les Présidents Clinton et Eltsine pour accélérer l'application des pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START II), de sorte que le démantèlement des ogives puisse commencer dès que l'accord sera ratifié, est un événement positif dont nous nous félicitons.

La non-prolifération, des armes de destruction massive en particulier, est à notre avis absolument vitale à la sécurité internationale. L'année prochaine, les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se réuniront pour passer en revue le Traité et décider de sa prorogation. Le Bangladesh est partie au Traité et y a souscrit pleinement. L'objectif du Traité n'était certainement pas de codifier l'inégalité entre des États souverains. Il a des objectifs qui sont doubles mais qui se renforcent mutuellement, c'est-à-dire la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire. Ses critiques prétendent qu'il n'a pas exactement traité de façon adéquate la question de la prolifération verticale, et qu'il y a aujourd'hui sensiblement plus d'armes et d'ogives nucléaires que lorsque le Traité est entré en vigueur. D'autre part, il est vrai que le nombre reconnu d'États dotés d'armes nucléaires n'a pas augmenté pendant la même période. Mais, sans ce Traité, il pourrait y avoir aujourd'hui beaucoup plus d'États dotés d'armes nucléaires. Le Traité a donc fonctionné en tant qu'instrument précieux de diplomatie préventive.

De nombreux États non dotés d'armes nucléaires, y compris les États Membres non alignés, ont cependant des préoccupations et des questions légitimes qui devront être examinées avant la Conférence de 1995. Ces pays aimeraient être assurés d'avoir accès aux techniques nucléaires à des fins pacifiques et recevoir des garanties de sécurité et des assurances quant au non-recours aux armes nucléaires en premier. Ils voudraient que les progrès sur le désarmement nucléaire s'accélérent, conformément à l'article VI du Traité. Ils pensent que l'adhésion universelle au Traité renforcerait également sa logique et son poids moral. Nous espérons qu'un Traité renforcé résultera de la Conférence de 1995, et nous attendons avec impatience d'oeuvrer à cet objectif en coopération avec les autres États parties.

Ma délégation partage l'avis que la conclusion positive d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et un accord sur l'interdiction des matières fissiles aurait un impact favorable sur la Conférence d'examen du Traité. Nous sommes heureux que des progrès aient été réalisés par la Conférence du désarmement au cours de ses négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous espérons sincèrement que l'on pourra faire davantage pendant les négociations intersessions qui ont été prévues. Comme le représentant du Canada, je crois que la Première Commission devrait réaffirmer catégoriquement que la fabrication de matières fissiles à des fins militaires doit cesser. Nous espérons sincèrement que la Conférence du désarmement sera bientôt en mesure de se mettre d'accord sur un mandat de négociation à cet effet.

Le Bangladesh est disposé à contribuer aux négociations importantes qui se déroulent dans le domaine du désarmement, et, à cette fin, il souhaite devenir membre de la Conférence du désarmement. Il faut espérer que l'impasse où se trouve l'élargissement du nombre des membres de la Conférence sera bientôt surmontée.

Le Bangladesh est pour le concept et le principe des zones exemptes d'armes nucléaires et des zones de paix et de sécurité. Les armes nucléaires ne peuvent, hélas, être «désinventées» et notre objectif doit donc être de les éliminer totalement. Selon nous, les zones exemptes d'armes nucléaires peuvent compléter l'effort global vers cet objectif final, et nous sommes heureux, à cet égard, des progrès qui ont été faits en vue de créer de telles zones en Amérique latine, en Afrique et dans le Pacifique Sud. Le Bangladesh parraine depuis longtemps les projets de résolution demandant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud.

Le Bangladesh appuie sans réserve les mesures prises pour éliminer d'autres catégories d'armes de destruction massive. Il faut espérer que la Convention sur les armes chimiques entrera en vigueur au cours de l'année prochaine et que la Convention sur les armes biologiques ou à toxines sera renforcée par la création d'un régime de vérification efficace.

Les armes de destruction massive retiennent naturellement davantage d'attention dans les forums publics que les armes dites classiques. Et pourtant, une accumulation excessive de telles armes, qui n'est pas en rapport avec les préoccupations légitimes de sécurité d'un pays, peuvent aussi être un facteur de déstabilisation. Les armes classiques ont fait des millions de victimes au cours de guerres et de conflits depuis 1945.

Il a souvent été dit que les pays en développement en particulier devraient exercer la plus grande retenue dans les dépenses consacrées à la défense afin que les achats ne dépassent pas les exigences légitimes de la sécurité. L'économie dans le secteur de la défense libérerait des fonds supplémentaires qui pourraient être consacrés aux secteurs social et de développement. La plupart des gens seraient d'accord sur ce point. Toutefois, un tel remède, pour être efficace et réaliste, doit imposer des restrictions et des contraintes aux pays exportateurs d'armes également. Le rapport sur le développement humain a dénoncé le commerce des armes comme étant l'un des secteurs les plus répréhensibles du commerce international, soulignant que les marchands d'armes font des bénéfices au détriment de la lutte contre la pauvreté et continuent d'expédier des armes dans des régions où peuvent éclater des troubles. Il n'est peut-être pas réaliste d'attendre des producteurs qu'ils s'abstiennent de fabriquer ce qu'ils peuvent vendre à profit et de consolider les marchés en recourant à la persuasion et aux incitations libérales, souvent même avec un appui de leurs Gouvernements. Pour trouver la solution ou la réponse au problème, il faut adapter et éventuellement affecter les dépenses militaires à la production civile de façon à refléter les réalités et priorités de l'après-guerre froide.

D'après les chiffres publiés, il y a eu un fléchissement dans les dépenses militaires mondiales de 1987 à 1994, ce qui a produit un dividende de paix de quelque 930 milliards de dollars. Le rapport sur le développement humain estime que, si les dépenses militaires continuent de décliner pour atteindre le taux très vraisemblable de 3 % par an, il devrait être possible entre 1995 et l'an 2000 d'économiser encore 460 milliards de dollars. Une bonne partie d'un tel dividende de paix pourrait certainement être consacré aux fins du développement.

Nous estimons qu'une nouvelle approche générale et complète de la sécurité, du désarmement et du développement, est nécessaire à ce stade. La sécurité et le désarmement sont inextricablement liés. La paix et la sécurité sont inséparables, et le développement est l'autre aspect de la paix. Il est donc manifestement nécessaire d'aborder de manière intégrée les problèmes fondamentaux du désarmement, de la sécurité et du développement. Les objectifs du désarmement et de la sécurité qui semblaient distants pendant la guerre froide sont facilement réalisables aujourd'hui. L'élan et la volonté d'aller de l'avant ne doivent toutefois pas se perdre. L'histoire abonde en exemples d'occasions perdues qui n'ont pu être retrouvées qu'à grand prix.

M. Mabilangan (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, comme je prends ici la parole pour la première fois, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que sous votre sage direction et avec l'assistance des membres de votre Bureau les travaux de la Commission se dérouleront dans l'harmonie et que la plupart d'entre eux seront menés à bien. Nous sommes également reconnaissants à votre prédécesseur, S. E. Wilhelm Adolf Ritter von Wagner, de l'excellent travail que lui et le Bureau ont accompli pour la Commission au cours de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comme ma délégation l'a déjà déclaré les années précédentes, la fin de la guerre froide a suscité une période de transition axée vers un nouvel ordre international qui, espérons-nous, apporterait la stabilité, la prospérité économique et l'harmonie politique. Les différends territoriaux et internes omniprésents ont malheureusement révélé l'horrible visage de l'ambition politique, qu'avait réprimée jusqu'alors la période bipolaire.

De nombreux succès remarquables ont cependant été réalisés dans le domaine politique au cours de l'an passé, tels que l'accord de paix sur le Moyen-Orient conclu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, et l'accord intervenu récemment entre la Jordanie et Israël; la fin de l'apartheid en Afrique du Sud; et, dernièrement, la restauration de la démocratie en Haïti. Mais ces événements perdent de leur importance face aux souffrances qu'infligent inutilement aux populations déplacées et aux réfugiés les conflits locaux, dont les médias font étalage quotidiennement.

Il est certain que les institutions et mécanismes internationaux existants ont fort à faire pour traiter ces événements comme il convient. Ce n'est que lorsque ces institutions auront été restructurées et réformées pour être mieux adaptées aux réalités et aux relations qui prévalent dans le monde que les mécanismes seront mieux en mesure de résoudre les différends et de maintenir de la paix.

Aujourd'hui, force est pour les gouvernements de tous les pays, tant développés qu'en développement, de se montrer plus attentifs aux agendas nationaux : comment être plus compétitifs au niveau mondial, comment obtenir de nouveaux marchés et comment créer des emplois. La géoéconomie prend, en effet, de plus en plus d'importance.

En conséquence, les institutions internationales et multilatérales devraient se redéfinir mais aussi se manifester

d'avantage auprès des gouvernements lorsqu'il s'agit de mener des activités aussi spectaculaires que le maintien de la paix et les opérations humanitaires.

À la Première Commission, il est satisfaisant de noter que le processus de rationalisation de nos méthodes de travail a été entamé et que son ordre du jour a été réformé. Au cours de ces dernières années, le consensus a été de plus en plus fréquent dans le règlement de nombreuses questions controversées. L'an dernier, par exemple, il a été possible d'adopter sans vote la résolution souscrivant aux négociations relatives à un traité d'interdiction complète des essais et à l'interdiction de la production des matières fissiles. Ce sont là des jalons importants.

Nous espérons que grâce à cet élan il sera possible cette année de faire progresser les travaux de la Commission tout comme ceux d'autres instances importantes du désarmement.

La prolifération des armes de destruction massive demeure la plus grande menace potentielle pour la survie de l'humanité. Le désarmement nucléaire est l'un des plus gros problèmes qui se posent à l'ONU depuis sa création. Maintenant que la guerre froide fait partie du passé, il est frustrant de noter que les progrès réalisés dans ce domaine ne répondent souvent pas à notre attente.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sera examiné et prorogé l'an prochain. Bien que le Traité ne soit pas sans lacunes, il est le seul instrument multilatéral sur la limitation des armes nucléaires.

Ma délégation a participé à toutes les sessions de la Commission préparatoire de la Conférence des parties au Traité de 1995 qui ont eu lieu jusqu'ici. Nous avons dit clairement à ces sessions que la Conférence de 1995 devrait être la seule conférence ayant pour mandat d'examiner et de proroger le Traité. Comme déjà dit, nous sommes prêts à oeuvrer pour qu'il soit prorogé au maximum.

C'est donc dans ce contexte que nous encourageons tous les États parties au TNP à adhérer à toutes ses dispositions et à les respecter pleinement. Nous exhortons aussi tous les États dotés d'armes nucléaires à accélérer leurs programmes de désarmement afin de promouvoir la confiance de toutes les parties et non-parties au Traité. Seule la confiance mutuelle permettra d'obtenir une proration plus permanente.

La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires est l'un des moyens les plus efficaces

d'encourager le processus du désarmement nucléaire. Ma délégation a toujours reconnu la sagesse de cette approche. Elle a participé activement aux consultations dirigées par le Président de la Conférence d'amendement sur le Traité d'interdiction partielle. Elle a systématiquement parrainé les résolutions de la Première Commission relatives à une interdiction complète des essais nucléaires. Elle salue donc la décision prise en mars dernier par les États-Unis de maintenir jusqu'en septembre 1995 le moratoire sur les essais nucléaires qu'ils ont déclaré unilatéralement. Ce moratoire stimulera comme il convient les travaux du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires à la Conférence du désarmement. Il aura aussi pour effet d'instaurer un climat favorable à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1995 en ce sens qu'il favorisera les perspectives de coopération à la Conférence d'examen de 1995 sur le Traité de non-prolifération.

Au sujet des autres armes de destruction massive, les Philippines s'appêtent à ratifier la Convention sur les armes chimiques, qu'ils ont signée à Paris le 13 janvier 1993. Elles ont également participé aux réunions du Comité préparatoire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à La Haye, Pays-Bas. Elles continueront d'appuyer toutes les mesures conçues pour assurer l'entrée en vigueur opportune de la Convention, qui est considérée comme étant le premier véritable traité multilatéral conclu dans le domaine du désarmement.

La question des mesures de confiance et de sécurité a été abordée par ma délégation lors de sessions récentes. Je tiens cependant à partager l'expérience tirée de l'application de ces mesures dans notre région, l'Asie du Sud-Est.

Le dialogue a été une partie intégrante de notre recherche de paix et de prospérité en Asie du Sud-Est. Bien que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ait à l'origine été créée comme une association consacrée à la promotion de la coopération économique et sociale, la fin de la guerre froide et des incertitudes dont elle s'accompagnait a intensifié le dialogue entre ses membres et ses partenaires en ce qui concerne les préoccupations en matière de sécurité des États. Ce processus de dialogue a abouti à l'organisation en 1993 du Forum régional de l'ANASE, idée qui a été acceptée ultérieurement par d'autres pays de l'Asie du Sud-Est, y compris le Viet Nam et le Laos.

La première réunion du Forum régional de l'ANASE s'est tenue à Bangkok en juillet dernier. Pour la première fois, les Philippines ont eu l'occasion de proposer à une

session de l'ANASE la création d'un registre régional des armes et l'échange de livres blancs sur la défense pour souligner l'importance de la transparence s'agissant d'instaurer la confiance dans la région. Cette première réunion, ainsi que la déclaration sur le Sud de la mer de Chine, ont ouvert, espérons-nous, une nouvelle ère de paix, de stabilité et de coopération en Asie du Sud-Est. Nous espérons aussi sincèrement que ce forum aidera à accélérer la création d'une zone dénucléarisée en Asie du Sud-Est.

La paix, la stabilité et la coopération sont en effet des préalables à une prospérité économique durable. Beaucoup d'entre nous ont cru à une certaine époque qu'une fois la guerre froide terminée, la prospérité irait de soi. Les pays en développement accélèrent leurs initiatives pour favoriser un plus grand progrès économique. Et une façon de «faire le saut» est d'assurer un accès permanent aux nouvelles technologies pour l'industrialisation et le développement durable. Cela devient d'autant plus urgent dans un monde où la haute technologie, y compris les technologies à double usage, évolue à un rythme fulgurant et où les politiques gouvernementales freinent l'innovation, l'accessibilité et la commercialisation.

À cet égard, ma délégation tient à déclarer que le fait que la Commission du désarmement des Nations Unies s'est montrée incapable pour la quatrième année consécutive de parvenir à un consensus sur le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines afférents, a été pour elle une source de déception. Cette question est trop importante pour les pays en développement pour être ignorée. Ce point de l'ordre du jour a paradoxalement été l'un des trois premiers points qu'il avait été convenu d'inclure dans l'ensemble des réformes de la Commission en 1990. Il faut espérer que des éléments du projet de rapport, qui font l'objet d'un certain consensus, pourront servir de base à un document de consensus au cours de la prochaine session de la Commission.

Malgré l'évolution imprévisible et souvent fâcheuse de la période de l'après-guerre froide, les perspectives de paix durable n'ont jamais été aussi prometteuses qu'en ce moment. Les questions qui nous préoccupent sont aussi en évolution. Le fait que nous approchons d'une conclusion sur les questions en suspens peut être attribué à la façon de voter et au ton du débat général. De nouvelles questions inscrites à l'ordre du jour — telles que le rôle de la science et de la technique, de l'information objective sur les questions militaires et du transfert illégal d'armes, pour n'en citer que quelques-unes — sont plus près de nous et de nos ordres du jour nationaux.

Nous avons déjà assisté à des changements dramatiques et constructifs dans le tableau politique et social. Alors que la communauté internationale prend des mesures pour régler les problèmes actuels, il faut se rappeler que l'adversité sans fin qui frappe notre planète et l'humanité provient d'un manque de volonté politique et d'esprit de coopération entre nous. Dans ce contexte, je citerai une partie pertinente de la déclaration de politique que le Secrétaire d'État aux affaires étrangères de mon pays, M. Roberto R. Romulo, a prononcée le 5 octobre dernier :

«Nous remarquons que l'ONU a pu maintenir la paix dans des cas où les parties au conflit et les grandes puissances concernées ont eu recours — ou ont été forcées d'avoir recours — à la communauté internationale pour séparer les forces adverses et leur accorder un répit.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, séances plénières, 18e séance, p. 19*)

M. Sandoval (Paraguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de la délégation du Paraguay, nous vous félicitons, Monsieur le Président, de votre élection. Connaissant bien vos qualités de diplomate, nous sommes certains du dénouement positif des travaux de la Première Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau de leur élection.

Comme le chacun le sait, la survie de l'humanité dépend de l'élimination de toute urgence des armes nucléaires de la surface de la terre. Cependant, force est malheureusement de reconnaître que cette élimination ne semble pas être une réalité. C'est pourquoi ma délégation saisit cette occasion pour s'associer au souhait exprimé par plusieurs délégations pour qu'elle le devienne. Ce dont nous avons besoin maintenant est une volonté authentique de la part de toutes les parties.

Les avantages du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui a été élaboré avec soin et que ma délégation appuie sans réserve, sont évidents. Il faut espérer que dans le cadre de son examen à la Conférence des États parties au Traité, en 1995, toutes les conséquences seront soigneusement évaluées et que de sages décisions seront adoptées pour rehausser l'efficacité du Traité sans pour autant nous empêcher de satisfaire les souhaits de la majorité. À cet égard, nous sommes très heureux de constater que des progrès ont été réalisés dans la conception d'un tel instrument international.

En ce qui concerne d'autres questions connexes, nous serions heureux si des progrès plus significatifs étaient

réalisés dans des domaines tels que l'interdiction complète des essais, l'interdiction de la fabrication de matières fissiles et la garantie d'assurances de sécurité efficaces aux États non nucléaires. La résolution 48/70 de l'Assemblée générale, adoptée le 16 décembre 1993, souligne qu'une décision positive sur la question d'un traité d'interdiction complète des essais devrait être prise rapidement et décisivement. C'est là une question qui est restée en suspens à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et qui a fait l'objet de diverses stratégies. Nous exhortons toutes les délégations à faire de leur mieux lors des travaux préparatoires de New York et de Genève pour que les négociations soient couronnées de succès.

Sur le plan régional, le plus grand mérite de notre continent est peut-être d'avoir démontré qu'il est possible de créer une zone totalement exempte d'armes nucléaires. C'est pourquoi mon pays salue la décision de l'Argentine, du Brésil, de Cuba, du Chili et de Sainte-Lucie de souscrire au Traité de Tlatelolco de 1967.

De même, nous avons constaté avec satisfaction que des progrès allant dans le même sens ont été réalisés sur d'autres continents. Reste maintenant à voir si les États dotés d'armes nucléaires prendront les mesures nécessaires pour réduire progressivement ces armes jusqu'à leur élimination; la boucle serait ainsi bouclée.

Le Gouvernement du Paraguay est l'un des signataires de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction; cet instrument a été présenté au Congrès national pour ratification. Nous espérons qu'il entrera très rapidement en application et nous prions tous les autres États d'y adhérer. Il ne peut échapper à personne que l'architecture de la Convention est un exemple de ce qui peut être fait en matière de désarmement pour proscrire complètement un type d'armes de destruction massive.

Ma délégation porte une grande attention à la question du déminage ainsi qu'au moratoire sur l'exportation des mines terrestres antipersonnel, et cela en raison des dommages incontrôlables que ces engins peuvent causer, surtout en pertes de vies humaines, et notamment parmi la population civile. Nous savons que ces mines rendent plus difficiles les opérations de maintien de la paix dans les zones de conflit. Nous appuyons donc toutes les mesures visant à l'élimination complète de ce type d'armes qui vont totalement à l'encontre de la nature humaine et des principes humanitaires les plus élémentaires.

Quant au désarmement et au développement, ces deux sujets qui sont étroitement liés, sont considérés comme prioritaires par les Nations Unies. S'il est certain qu'aujourd'hui des initiatives collectives sont prises pour employer plus rationnellement les ressources économiques et humaines disponibles dans le monde, et que les connaissances dans les domaines scientifique et technique sont mieux utilisées pour consolider la paix, nous souhaiterions que de nouvelles mesures soient envisagées pour répondre aux nécessités urgentes du développement dans nos pays.

À ce sujet, je voudrais citer l'extrait suivant du rapport du Secrétaire général :

«De son côté, le développement est de plus en plus souvent compris comme devant dépasser les exigences du Sud vis-à-vis du Nord. D'ores et déjà, un consensus politique se dessine pour dire qu'un partenariat mondial pour le développement repose pour l'essentiel sur un élargissement des perspectives économiques, un renforcement de la participation, la multiplication des options possibles et une exploitation plus poussée des capacités individuelles partout dans le monde.» (A/49/476, par. 10)

Le Sommet mondial pour le développement social, prévu pour 1995 à Copenhague, sera une excellente occasion pour mener à bien une analyse sérieuse et pour prendre des décisions sur ce sujet.

Pour terminer, nous souscrivons à l'idée que la célébration du cinquantième anniversaire de notre organisation serait une occasion propice de parvenir à des accords dans le domaine du désarmement, accords qui nous mèneront vers une plus grande sécurité internationale.

Mme Arystanbekova (Kazakhstan) (*interprétation du russe*) : La délégation de la République du Kazakhstan voudrait s'associer aux félicitations qui ont été adressées à M. Valencia Rodríguez et aux autres membres du Bureau pour leur élection respective à ces postes de responsabilité et pour leur souhaiter plein succès dans l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour vaste et important de la Première Commission.

Étant donné les nouvelles réalités politiques liées à l'effondrement du monde bipolaire, à la fin de la période de la guerre froide et à la libération de l'humanité de l'affrontement idéologique, des possibilités d'interaction constructive entre les États dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale se font de plus en plus jour. Le rôle des organisations internationales, et en premier lieu des

Nations Unies, pour régler au mieux ces questions est de plus en plus important.

À cet égard, nous voudrions appeler l'attention sur le rapport du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, sur l'activité de l'Organisation, dans lequel il est dit :

«Le consensus réalisé dans de nombreux domaines de la limitation des armements et du désarmement à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale a clairement démontré que la communauté internationale était déterminée à parvenir à un désarmement véritable.» (A/49/1 par. 741)

Dès qu'il a proclamé son indépendance en tant qu'État souverain, le Kazakhstan a souligné son attachement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Une des orientations prioritaires de la politique étrangère de la République du Kazakhstan est une participation active au processus de désarmement international.

Le 23 mai 1992, le Kazakhstan a signé le Protocole de Lisbonne et est devenu partie au Traité sur la réduction des armes nucléaires stratégiques (START I). Le 14 janvier 1993, notre République a signé la Convention sur les armes chimiques; le 13 décembre 1993, elle a ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non nucléaire.

Notre jeune État indépendant, qui a récemment adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), mène résolument et constamment une politique visant à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires. Le fait que le Kazakhstan ait ratifié le premier le Traité sur la réduction des armes stratégiques et le Protocole de Lisbonne en est la preuve très claire; en outre, mon pays a pris une mesure sans précédent dans l'histoire en fermant définitivement la base nucléaire de Semipalatinsk. En 1993, le Kazakhstan a proposé de prolonger jusqu'en 2005 le moratoire sur les essais d'armes nucléaires, chimiques, biologiques, ainsi que de tous les autres types d'armes de destruction massive.

Accueillant les participants à une conférence internationale sur la prorogation du TNP qui s'est tenue le 10 octobre dernier à Almaty, le Président Nazarbayev a déclaré que le Kazakhstan continuera à ne ménager aucun effort pour interdire la prolifération des armes nucléaires sur la planète ou l'augmentation de leur puissance destructrice ou le renforcement du potentiel nucléaire.

Le Chef de notre État a souligné que parmi les tâches de politique étrangère les plus importantes de la jeune diplomatie du Kazakhstan figurent la prévention de la prolifération des armes nucléaires et l'élargissement de la coopération internationale pour la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, l'interdiction complète des essais nucléaires, la fermeture des dernières bases d'essais nucléaires, l'octroi de garanties solides en matière de sécurité aux États non nucléaires et la mise en place de mécanismes internationaux à cette fin.

Nous souhaitons plein succès aux participants au séminaire dans la réalisation de son objectif noble et vital pour l'avenir de l'humanité : la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Parmi les problèmes nucléaires auxquels fait face l'humanité, le renforcement du régime international de non-prolifération des armes nucléaires occupe une place particulièrement importante. Dans ce contexte, le Kazakhstan attache une importance prioritaire au TNP et, étant partie à ce dernier, non seulement s'acquitte des obligations qui en découlent, mais déploie tous les efforts possibles pour apporter sa contribution au renforcement de ce régime.

Comme l'a fait remarquer le Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan dans la déclaration qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale à la présente session, au cours de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui doit se tenir en 1995, nous avons l'intention d'adopter la position des États qui préconisent de proroger le Traité inconditionnellement et pour une période indéfinie.

Le Kazakhstan a signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non nucléaire, et il attache une grande importance à l'élaboration, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'accords et de garanties internationaux efficaces pour les États non nucléaires, afin de les protéger contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires.

La délégation du Kazakhstan estime qu'au stade actuel, les efforts de la communauté internationale doivent se concentrer sur les négociations multilatérales qui ont lieu dans le cadre de la Conférence du désarmement en vue d'élaborer un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Un tel traité doit faire l'objet d'un contrôle multilatéral efficace et pourrait avoir un effet positif sur le processus de désarmement nucléaire, sur la non-prolifération des armes nucléaires et sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales de façon générale. Ayant souffert

des essais atomiques et d'armes nucléaires effectués sur son territoire, la République du Kazakhstan recherche une interdiction totale des essais nucléaires. J'ai eu l'honneur d'aborder cette question pour la première fois en octobre 1990, lors de l'intervention que j'ai prononcée au cours du débat général de la Première Commission à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Aujourd'hui je voudrais de nouveau attirer l'attention de mes collègues sur les graves problèmes de santé publique et d'environnement qui existent dans la région de l'ancienne base nucléaire de Semipalatinsk. Pour les résoudre, nous avons besoin de l'appui actif et de l'aide de la communauté internationale.

Nous accordons une grande importance aux efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour améliorer ses activités de contrôle et renforcer son système de garanties. Le 1er octobre 1993, le Kazakhstan est devenu membre de l'AIEA et a accepté les obligations découlant de son appartenance à cette organisation internationale. Un accord de garanties a été conclu entre le Kazakhstan et l'Agence, ouvrant la voie à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins non militaires au Kazakhstan. Nous voudrions noter que l'adoption d'un régime de garanties pour toutes les installations nucléaires exigera que le Kazakhstan fasse des dépenses considérables pour élaborer et mettre en place un système d'ensemble de contrôle et de comptabilité des composantes nucléaires. Nous espérons donc recevoir une aide internationale pour former du personnel et introduire le système de garanties de l'Agence dans la République.

Depuis 1992, le Kazakhstan a soumis des informations sur les armes classiques au Registre des armes classiques des Nations Unies. Nous accordons une grande importance à la transparence dans les questions militaires et nous estimons que le Registre des armes classiques est un élément important pour le renforcement de la confiance entre États et pour assurer la stabilité mondiale et régionale.

Vivement préoccupée par le renforcement de sa souveraineté et de sa sécurité, la République du Kazakhstan est sincèrement intéressée à consolider la sécurité générale dans le monde, à maintenir la stabilité internationale et à développer sa coopération avec tous les États. Nous accordons une grande importance au renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les accords et organisations régionaux, ainsi qu'au renforcement de leur rôle dans les activités de l'Organisation afin d'assurer et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Dans ce contexte, il faut rappeler l'initiative bien connue du Président Nazarbayev, du Kazakhstan, présentée à la quarante-septième session de l'Assemblée générale et visant à convoquer une conférence sur la coopération et les mesures de confiance en Asie. Le but de cette initiative est d'établir les principes de base d'une coopération dans le contexte du renforcement de la paix et de la stabilité pour aider le développement économique des États asiatiques. Aujourd'hui, l'idée de la conférence sur la coopération et les mesures de confiance en Asie a déjà été mise en pratique. Deux réunions d'experts ont été convoquées par le Kazakhstan à Alma-Ata l'année dernière pour discuter de cette initiative, auxquelles ont participé des représentants de plus de 20 pays de la région ainsi que des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et de la Ligue des États arabes. À la suite des réunions d'Alma-Ata sur la Conférence sur la coopération et les mesures de confiance en Asie, deux rencontres ont été organisées à New York avec les Représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies de 25 États, avec la participation du Représentant spécial du Secrétaire général et de nombreuses organisations internationales. À la fin du mois d'octobre, une troisième réunion aura lieu à Alma-Ata, au niveau des hauts fonctionnaires des ministères des affaires étrangères, à laquelle seront invités 35 États et représentants d'organisations internationales.

Nous appuyons les efforts que déploient nos collègues pour rationaliser les travaux de la Première Commission afin de renforcer l'efficacité des mécanismes de l'ONU dans le domaine du désarmement. La Première Commission doit adopter des décisions importantes et réfléchies visant à renforcer la paix et la sécurité internationales. La délégation du Kazakhstan est prête à coopérer de façon constructive avec les délégations des États Membres de l'ONU pour réaliser nos objectifs communs.

M. Khandogy (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Valencia Rodríguez de son élection à la présidence de la Première Commission et dire que nous sommes certains que ses compétences, assorties de son expérience et de l'appui des membres de la Commission, permettront de mener à bien nos travaux. La délégation ukrainienne, quant à elle, est prête à lui fournir ainsi qu'aux autres membres du Bureau toute l'aide possible.

La politique de l'Ukraine dans le domaine de la limitation des armes et du désarmement, qui fait partie de sa politique étrangère et de défense, vise avant tout à

assurer la sécurité de l'Ukraine et à mettre en place les conditions favorables à l'intégration de notre pays dans la communauté mondiale en tant qu'État démocratique et épris de paix.

La délégation ukrainienne est convaincue que le renforcement de la sécurité internationale, grâce au respect des principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies, et les mesures concrètes adoptées dans le domaine du désarmement auront une incidence positive sur la situation économique et la stabilité sociale dans mon pays, pour le bien de chacun de ses citoyens.

Depuis le premier jour de son accession à l'indépendance, les principaux objectifs de l'Ukraine en matière de politique étrangère ont été, notamment, le non-recours à la force dans les relations entre États, des réductions importantes dans le domaine des armes classiques, l'élimination complète des armes de destruction massive et le renforcement du régime de non-prolifération de ces armes. Ces priorités sont reflétées dans les documents fondamentaux pertinents adoptés par le Parlement ukrainien, notamment la déclaration sur la souveraineté de l'État, qui a déterminé le statut d'État non nucléaire à notre pays, ainsi que la doctrine militaire et les principes directeurs de la politique étrangère de l'Ukraine qui ont réaffirmé ce statut.

La ratification et la mise en oeuvre par l'Ukraine du Traité sur les forces armées classiques en Europe, la signature de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, la stricte application de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et plusieurs autres accords internationaux témoignent de la détermination de l'Ukraine de jouer un rôle constructif en matière de désarmement.

L'Ukraine — comme, en fait, la communauté internationale dans son ensemble — attache une attention particulière à la question du règlement d'un des problèmes les plus complexes de l'heure : l'élimination des armes nucléaires. Puisque le temps m'est compté, je n'aborderai que les principaux défis auxquels est confrontée l'Ukraine dans ce domaine.

La signature, le 14 janvier 1994, de la Déclaration trilatérale par les Présidents de l'Ukraine, des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie — événement qui a marqué l'apogée des pourparlers intensifs tenus à Londres, Kiev, Washington et Moscou — et la décision prise au début de cette année par le Parlement de l'Ukraine de ratifier START I ont été parmi les événements les plus importants de la période intersessions. Ces documents ont finalement supprimé tous les obstacles sur la voie de l'éli-

mination des armes nucléaires, obstacles que lui avait légués l'ex-Union soviétique, et offert la possibilité d'une adhésion de mon pays au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans les plus brefs délais.

S'il y a un suivi logique de ces étapes, on peut espérer le règlement, dans un très proche avenir, d'un certain nombre de questions clefs qui revêtent une importance capitale pour des progrès futurs dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement.

Je voudrais rappeler aux représentants que les arrangements conclus à Moscou prévoient notamment : la fourniture à l'Ukraine de garanties de sécurité nationale après son adhésion au TNP; la fourniture à l'Ukraine d'une aide technique et financière pour l'élimination et le démantèlement des armes nucléaires ainsi que pour la mise en oeuvre réussie des accords déjà en vigueur; la fourniture d'une aide pour la supervision par l'Ukraine du processus de démantèlement et l'élimination des ogives nucléaires qui seront retirées de son territoire; l'engagement pris par la Fédération de Russie de contribuer à veiller à la sécurité des ogives nucléaires se trouvant sur le territoire de l'Ukraine et d'offrir une compensation équitable pour la valeur de l'uranium hautement enrichi contenu dans les ogives nucléaires qui ont été ou sont en train d'être retirées du territoire de l'Ukraine.

En tant que suivi de la Déclaration trilatérale, un accord bilatéral a été signé le 10 mai 1994 par la Fédération de Russie et l'Ukraine sur la mise en oeuvre d'accords trilatéraux. Cet accord stipule l'ordre et le calendrier de retrait des ogives nucléaires du territoire de l'Ukraine, prévoit la fourniture en retour de barres de combustible pour les centrales nucléaires, et définit les principes des paiements mutuels.

Se conformant strictement aux dispositions de la Déclaration trilatérale et de l'accord Ukraine-Russie du 10 mai 1994, et conformément au programme convenu, l'Ukraine a procédé à la remise d'ogives nucléaires à la Fédération de Russie. Néanmoins, je tiens à souligner que notre décision d'accéder dans l'avenir au statut non nucléaire a coïncidé avec des difficultés extrêmes dues à la crise économique très profonde que connaît l'Ukraine.

Nous sommes très reconnaissants aux 16 États les plus développés d'avoir décidé de fournir à l'Ukraine une aide financière et économique dans le domaine de l'élimination des armes nucléaires. Nous avons déjà conclu des accords bilatéraux pertinents et commencé la mise en oeuvre de programmes spécifiques.

Toutefois, l'élimination des armes nucléaires est un processus multiforme qui nécessite, outre le démantèlement des ogives nucléaires et de leurs vecteurs, le règlement de plusieurs questions connexes comme, par exemple, la conversion des structures militaro-industrielles et le redéploiement des ressources humaines servant à la production et à l'entretien des armes de destruction massive les plus redoutables.

L'Ukraine est disposée à respecter strictement ses obligations, et je voudrais exprimer l'espoir de ma délégation — en fait, sa conviction — que d'autres États qui ont un intérêt direct dans le processus de désarmement nucléaire de l'Ukraine nous offriront une aide appropriée compatible avec le rang qu'ils occupent dans le système économique mondial.

En même temps, il est évident que l'Ukraine, qui, de son propre chef, a renoncé aux armes nucléaires — le moyen de dissuasion le plus efficace —, est en droit d'obtenir des États dotés d'armes nucléaires des garanties fiables de sécurité qui soient compatibles avec le concept de dissuasion nucléaire.

Nous sommes encouragés par les remarques du Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, qui, lors de la séance d'ouverture de la Première Commission, a dit clairement que les États non dotés d'armes nucléaires exigent sans retard des garanties internationales de sécurité plus fermes et juridiquement contraignantes. Il a souligné que ces garanties de sécurité doivent être accordées

«en particulier aux États qui ont promis de renoncer totalement et inconditionnellement à la possession et à l'acquisition des armes nucléaires.» (A/C.1/49/PV.3, p. 7)

La délégation de l'Ukraine souhaite remercier le Secrétaire général de cette importante déclaration.

L'Ukraine se félicite des progrès substantiels réalisés dans le cadre de la Conférence du désarmement vers la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais. Nous espérons que l'on aboutira rapidement à un traité efficace, vérifiable, multilatéral et universellement applicable. Il s'agirait là d'une contribution importante à la non-prolifération et au désarmement.

L'Ukraine a signé la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, qu'elle entend ratifier dans les plus brefs délais. Nous pensons qu'il est de la plus haute importance de débarrasser d'ici au prochain siècle le continent européen

à forte densité de population, ainsi que d'autres régions, de ces armes meurtrières.

Nous tenons à dire officiellement que nous appuyons le Régime de contrôle de la technologie des missiles, instrument efficace et utile de prévention de la prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive. Cependant, aucun effort ne doit être épargné pour veiller à ce que tous les régimes de non-prolifération soient non discriminatoires. Pour être efficaces, ces régimes doivent permettre le transfert de techniques de pointe à des fins pacifiques et légitimes.

L'Ukraine estime que la communauté internationale devrait agir avec fermeté pour réduire la menace que représentent pour les populations civiles l'utilisation aveugle de mines terrestres. Nous appuyons donc la proposition visant à décréter un moratoire sur l'exportation des mines terrestres antipersonnel. En outre, l'Ukraine étudie des mesures nationales en vue de décréter un tel moratoire et de renforcer le contrôle sur l'utilisation illicite d'armes classiques.

L'Ukraine réaffirme son souhait de devenir un membre à part entière de la Conférence du désarmement afin de participer de manière active et constructive au règlement des problèmes importants dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Je forme le vœu que l'élargissement de la composition de cette instance sera rapidement mis en œuvre.

Pour terminer, la délégation de l'Ukraine souhaite exprimer sa conviction que les présents travaux de la Première Commission aboutiront à des résultats positifs et se caractériseront par l'adoption de décisions importantes qui consolideront la paix internationale et encourageront la sécurité internationale et le désarmement multilatéral.

M. Rivero Rosario (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation de Cuba se réjouit particulièrement de voir le représentant d'un pays frère d'Amérique latine élu à la présidence des travaux de la Première Commission. Nous avons été témoins de tout le travail que l'Équateur a accompli dans cette instance. Connaissant votre expérience et vos compétences, Monsieur le Président, nous sommes certains que vous saurez, avec le concours des représentants de l'Autriche et du Japon — qui ont bien mérité d'être élus en tant que Vice-Présidents — et de M. Goosen, le représentant de l'Afrique du Sud élu au poste de Rapporteur, diriger nos travaux avec succès. Dès à présent, je tiens à vous dire que ma délégation est disposée à coopérer pleinement aux efforts visant à atteindre nos objectifs communs dans cette instance.

Depuis l'achèvement des travaux de fond de la Première Commission à la dernière session de l'Assemblée générale, les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale ont été largement discutées aux Nations Unies et ailleurs, ce qui confirme l'importance que la communauté internationale attache à ces questions. Malgré cela, et aussi prometteurs que soient nombre des résultats obtenus, la délégation de Cuba estime que ces efforts ne répondent ni aux espoirs ni aux besoins de notre peuple.

Nous ne pourrions parvenir à un monde plus sûr, au développement social et économique et finalement à une paix juste, authentique et durable que lorsque nous aurons réussi, légitimement, à unir la volonté politique à une action concrète dans l'intérêt de tous, et à supprimer les différences entre ceux qui possèdent des armes nucléaires et ceux qui n'en ont pas, entre ceux qui produisent des armes et disposent de larges arsenaux militaires et ceux qui ne produisent pas d'armes et n'ont pas d'arsenaux de ce type, entre les grands et les petits, entre ceux du Nord et ceux du Sud, entre les riches et les pauvres. À cet égard, la question de l'existence d'armes de destruction massive et la nécessité impérieuse de leur complète élimination prennent une nouvelle importance.

Quant au souhait le plus ardent et maintes fois exprimé par la communauté internationale, à savoir l'élimination des armes nucléaires, malgré les réductions convenues entre les deux pays disposant des plus grands arsenaux, la quantité d'armes de ce genre qui existent encore continue d'être une menace potentielle pour la survie même de l'humanité.

La cinquième Conférence des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui doit se tenir l'an prochain devra examiner la question de la prorogation de cet instrument international. Il ne saurait y avoir de meilleure occasion de démontrer le désir sincère de renforcer la paix et la sécurité internationales et d'arriver à un engagement de la part des États dotés d'armes nucléaires d'éliminer complètement ces armes selon un calendrier bien précis. Cela serait pleinement conforme à ce que dit l'article VI du Traité au sujet des États dotés d'armes nucléaires qui doivent négocier de bonne foi l'interdiction complète de ces armes. En outre, cela éliminerait un des éléments fondamentaux qui reflète le caractère discriminatoire de ce traité invoqué par de nombreux pays, parties ou non au Traité.

Comme Cuba l'a dit maintes et maintes fois, nous sommes pour l'élimination et la destruction complètes des armes nucléaires. Conformément à cette position et à l'engagement que nous avons pris lors du premier Sommet

ibéro-américain, le Président du Conseil d'État et du Conseil des ministres de Cuba a, dans une lettre adressée récemment au Président du Brésil, réitéré que notre pays est prêt à signer le Traité de Tlatelolco à une date rapprochée.

Comme d'autres, la délégation de Cuba a ressenti avec fierté le fait que, à la dernière session de l'Assemblée générale, on a, pour la première fois, approuvé sans vote un projet de résolution relatif à la nécessité urgente d'établir un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En dépit de ce fait et des efforts déployés par un groupe de délégations — dont celle de Cuba —, dans le cadre de la Conférence du désarmement, nous ne pouvons que déplorer qu'on n'ait pas pu achever le travail de négociation à cause des obstacles que certaines délégations n'ont cessé de dresser.

Tout aussi importante dans le contexte de l'ensemble des questions nucléaires est la question des garanties de sécurité contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires à l'encontre des pays qui n'en possèdent pas. Nous tenons à redire que s'il est vrai que la meilleure garantie serait l'élimination de ces armes, le fait qu'elles continuent d'exister exige l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant en la matière.

La question de l'interdiction de la production de matières fissibles destinée à la fabrication des armes nucléaires est à présent soulevée, ce qui peut, assurément, contribuer à empêcher le développement qualitatif de ces armes. On doit en même temps regretter qu'il n'ait pas été possible d'établir le mandat de négociation pour l'organe pertinent de la Conférence du désarmement chargé de traiter ces questions.

Nous sommes en faveur d'une prompt activation de cette question dans l'organe de négociation de Genève et pour la recherche d'une réponse aux préoccupations légitimes formulées par plusieurs délégations, à savoir qu'il ne suffit pas d'empêcher la production de ces matières à des fins d'armements, mais qu'il faut aussi traiter de l'existence de ces matières, lesquelles proviennent notamment du démantèlement des armes nucléaires qui continuent d'être fabriquées, en plus d'examiner l'utilisation potentielle de ces matières à des fins pacifiques.

En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction, nous avons participé activement à tout le processus, qui s'est achevé récemment et au cours duquel un groupe d'experts a examiné les mesures de vérification susceptibles de renforcer la Convention. Au début de l'an-

née prochaine commencera un nouveau processus en vue d'examiner lesdites mesures et d'élaborer un document qui complétera la Convention. Nous pensons que cela pourrait contribuer à renforcer les efforts visant à empêcher l'existence des armes biologiques et à toxines.

S'agissant de l'interdiction des armes chimiques, nous avons également fait connaître clairement notre position. Cuba est l'un des premiers signataires de la Convention sur les armes chimiques et travaille d'arrache-pied, dans le cadre de la Commission préparatoire, pour arriver à mettre au point tous les accords découlant de l'entrée en vigueur de la Convention et de la création ultérieure du nouvel organe international.

Nous lançons ici même un nouvel appel en faveur d'une intensification des travaux préparatoires dans tous les domaines où des accords doivent être obtenus.

Dans le cadre des efforts entrepris pour faciliter l'entrée en vigueur de la Convention portant interdiction des armes chimiques et pour marquer la volonté de l'Amérique latine de lutter contre les armes de destruction massive, notre pays organisera en décembre prochain à La Havane, en coopération avec le secrétariat technique de la future organisation, un séminaire régional sur les aspects particuliers à la Convention et sur son entrée en vigueur. Des représentants et des experts d'autres pays et d'autres régions y participeront.

Mon pays accorde une très grande importance aux possibilités qu'offrent les progrès scientifiques et techniques pour le développement économique et social.

Dans le cadre des travaux de la Commission du désarmement, nous participons aux gros efforts qui sont faits pour tenter d'arriver à un accord sur les modalités du transfert des techniques à usage mixte à des fins pacifiques. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de se mettre d'accord à ce sujet.

Ma délégation déplore que, sous prétexte de considérations touchant la prolifération des armes de destruction massive, des politiques discriminatoires continuent d'être défendues par le biais de mécanismes de contrôle des matières, des équipements, des techniques et du savoir-faire, qui empêchent les pays en développement d'y accéder librement et de mettre en place leurs propres programmes à des fins pacifiques dans ces domaines.

Pour montrer de nouveau toute l'importance que nous attachons à la poursuite dans le cadre des Nations Unies des

discussions sur le transfert des techniques à des fins pacifiques et dans un effort visant à parvenir à un accord dans ce domaine, nous rappelons que la conclusion d'accords de vaste portée reste impossible si l'on part du principe que les régimes de contrôle que j'ai mentionnés doivent être permanents.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Ma délégation est heureuse de féliciter le Président de son élection à la présidence de la Première Commission, qui atteste de sa remarquable expérience politique et diplomatique. Nous sommes certains que sous sa conduite éclairée la Première Commission pourra mener à bien ses travaux. Nous tenons aussi à féliciter les autres membres du Bureau et leur souhaiter plein succès.

L'optimisme généré par les changements survenus dans le monde après la fin de la guerre froide s'est quelque peu tempéré depuis que de nouveaux conflits affligent le monde et que sont réapparus d'anciens conflits. Du fait de cette situation, le maintien de la paix et de la sécurité internationales est devenu une tâche beaucoup plus complexe que la fin de l'ère de l'affrontement idéologique ne l'avait laissé entrevoir. Cette situation exige qu'une attention spéciale soit accordée à l'instauration de la paix en facilitant l'émergence d'un ordre international non discriminatoire et plus juste où tous les pays, petits et grands, seront traités sur un pied d'égalité dans un monde qui continue d'être en proie à des déséquilibres chroniques dans les domaines économique, militaire et politique.

La prolifération des armes de destruction massive représente la plus grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Il faut s'attaquer d'urgence à ce problème. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) offre le cadre juridique adéquat pour concilier l'objectif de prévention de la prolifération des armes nucléaires et le soin d'encourager l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et, partant, de renforcer la sécurité et la stabilité mondiales.

La question de la non-prolifération des armes nucléaires devrait être examinée dans ses dimensions verticales et horizontales. Il faut s'efforcer par tous les moyens de renforcer le Traité sur la non-prolifération, l'adhésion à ce traité étant devenue un critère bien établi permettant de juger du comportement international. Tous les États doivent devenir parties au Traité et appliquer de bonne foi les accords de garanties. L'attachement des parties au Traité sera un facteur décisif dans la prise de décisions concernant la prorogation du Traité à la Conférence d'examen en 1995.

La tenue l'année prochaine de la Conférence du TNP, due au fait que le Traité arrive à expiration, offrira une occasion unique à tous les États du monde de manifester leurs intentions pacifiques. Cela s'applique en particulier aux États de la région du Moyen-Orient où la question est devenue très importante et cruciale compte tenu du processus de paix en cours dans cette région. Il serait inacceptable de concéder un statut exceptionnel ou privilégié à l'une des parties aux dépens des autres lorsque viendra le moment de traiter de problèmes délicats et cruciaux ayant trait à des questions telles que la sécurité régionale, questions qui doivent être abordées avec impartialité et dans un esprit de justice.

À la Conférence de Paris sur les armes chimiques qui a eu lieu en 1989, la Syrie a été l'un des premiers pays à demander à ce que le Moyen-Orient devienne, dans le cadre des Nations Unies, une zone exempte d'armes de destruction massive, ce qui reviendrait à débarrasser la région de toutes les armes nucléaires, chimiques et biologiques. Israël, cependant, n'a pas répondu à cet appel tout comme il n'a pas répondu aux appels lancés par les Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ou le Mouvement non aligné et l'Organisation de la Conférence islamique.

L'adhésion de tous les pays du Moyen-Orient au TNP est une mesure essentielle si le Moyen-Orient doit devenir une région exempte d'armes de destruction massive. À cette fin, nous invitons Israël à adhérer au Traité et à placer ses installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA afin que tous les pays de la région puissent approuver la prorogation du Traité. Si cela se réalisait, un important pas sera fait vers l'instauration d'un climat de confiance propice au renforcement de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

Le climat de détente et la convocation de la Conférence de Madrid ont donné aux pays du Moyen-Orient l'occasion de mettre un terme à leur conflit, de rompre le cercle vicieux de la guerre et de bâtir une paix véritable et globale sur les fondations solides de la légalité internationale concrétisée dans les résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) et la formule d'échange de terre contre la paix. La paix au Moyen-Orient requiert un climat de confiance qui, pour être instauré, exige au préalable, entre autres, l'adhésion par tous les pays de la région au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, étant donné que la possession de telles armes de destruction massive par n'importe quel pays de notre région extrêmement sensible constitue une source de grave préoccupation non seulement pour les peuples de la région mais aussi du monde entier. Mon pays avait escompté qu'en

signant de bonne heure le TNP, cela aurait incité Israël à adhérer tôt ou tard au Traité, et aurait mis fin à son obsession d'acquérir des armes nucléaires. Il s'est avéré malheureusement, par la suite, que nos supputations étaient mal placées.

La Syrie a adhéré à toutes les résolutions et conventions des Nations Unies ayant trait au désarmement et, dans ce contexte, au TNP que nous avons signé en 1968. Nous avons également signé les accords de garanties et le Traité sur les armes biologiques. De même, mon pays s'est réjoui des activités du Comité spécial sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et des mesures de confiance instaurées dans ce domaine.

En ce qui concerne le désarmement, la Syrie demande que l'on prenne des mesures plus résolues et décisives pour renforcer les efforts déployés en vue d'établir la sécurité. Nous aspirons à une interdiction complète de la production de matières fissiles qui peuvent être utilisées pour fabriquer des armes nucléaires ou d'autres systèmes d'explosifs nucléaires. Dès 1961, la Syrie a encouragé toutes les mesures visant à conclure un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires dans tous les environnements.

En ce qui concerne la transparence dans le domaine du désarmement, ma délégation réaffirme son appui total aux efforts universels déployés en faveur de l'édification d'une communauté internationale qui serait libérée de la menace ou de l'emploi de la force et dans laquelle les principes de justice, d'égalité et de paix prévaudraient. Tout en confirmant qu'elle est disposée à participer à tout effort international fait de bonne foi en vue d'atteindre cet objectif, ma délégation tient à attirer l'attention sur la situation particulière du Moyen-Orient.

Les questions de paix, de sécurité et de désarmement dans le monde d'aujourd'hui ont pris un caractère plus global et plus étroitement lié à d'autres questions, comme le développement. Cela requiert la création d'un lien conceptuel entre le désarmement et le développement en contribuant au processus d'ajustement économique au moyen d'une intensification des progrès en matière de développement mondial et en consolidant la paix et la sécurité internationales. Ma délégation est persuadée que si l'on maintenait vivant cet esprit de compréhension mutuelle et de coopération constructive, et si l'on faisait preuve d'une détermination politique sincère, tout cela finirait par se traduire par de nouveaux progrès dans la recherche d'un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère.

M. Goonetilleke (Sri Lanka) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation de Sri Lanka et en mon nom personnel, qu'il me soit permis de féliciter M. Valencia Rodríguez de son élection et de lui offrir le concours sans réserve de ma délégation dans l'accomplissement de sa mission. Qu'il me soit également permis de féliciter les autres membres du Bureau de leur élection et de rendre en même temps un hommage chaleureux à l'Ambassadeur von Wagner, qui a dirigé les travaux de cette Commission avec beaucoup de dévouement et de compétence durant la quarante-huitième session.

Nous nous réunissons au moment où de nombreux changements d'une portée considérable sont en train de se produire sur la scène de la sécurité internationale. La fin de la guerre froide a été le progrès le plus tangible que le monde ait connu en l'espace de plusieurs décennies. Il a fallu plus d'un demi-siècle aux principaux protagonistes nucléaires pour surmonter leurs craintes mutuelles réelles ou imaginaires et pour remplacer la confrontation par la coopération, le secret par la transparence, et le pessimisme par l'optimisme. Le rideau de fer, le mur de Berlin et l'apartheid, qui ont tous trois donné lieu à une ségrégation inhumaine, ne sont plus, nous l'espérons, que des vestiges du passé. En dépit des nuages sombres que nous voyons poindre occasionnellement à l'horizon, nous sommes persuadés que les progrès positifs accomplis ne seront pas remis en question. Nous devons saisir cette occasion sans précédent et mettre en oeuvre un ordre du jour qui relèvera les défis du XXIe siècle en matière de sécurité.

Sri Lanka note avec satisfaction l'amélioration progressive du climat international sur le plan de la sécurité. Mais en dépit de cette évolution positive, nous ne pouvons pas encore nous glorifier du futur ordre du jour du désarmement tant nucléaire que classique. Cet ordre du jour demeure chargé et inachevé. Nous notons avec satisfaction qu'il a été possible de faire des progrès considérables pour mettre un frein à la course aux armements nucléaires, qui caractérisait les doctrines relatives à la sécurité durant la période de la guerre froide. Les États dotés de l'arme nucléaire devraient profiter de l'occasion offerte par la nouvelle évolution positive de la situation internationale pour prendre des mesures pour cesser la fabrication de nouvelles armes nucléaires, ainsi que pour éliminer totalement leurs stocks actuels et leurs vecteurs. Le moment est venu pour eux d'admettre enfin l'évidence : ils ne sauraient assurer leur sécurité nationale en adoptant des doctrines fondées sur des armes de destruction massive qui menacent l'existence même de la race humaine.

Après le volume considérable de travail accompli cette année, la Conférence du désarmement a proposé un texte évolutif qui servira de base à nos futurs travaux sur le Traité d'interdiction complète des essais. Sri Lanka partage le désir de nombreux pays de voir mis au point, au plus tard pour le premier trimestre de 1995, ce projet de Traité. Compte tenu des aspects complexes que revêt la négociation d'un traité de cette importance, nous reconnaissons qu'il ne serait pas réaliste de fixer des délais artificiels. Toutefois, un calendrier pour la conclusion des négociations stimulera certainement le travail du Comité spécial, comme cela a été le cas pour les négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques, il y a quelques années. Sri Lanka espère que la Conférence du désarmement sera capable de produire à temps pour la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires un texte assez complet, même s'il n'est pas totalement terminé. Dans ce contexte, nous saluons la décision de la Conférence du désarmement de reprendre, du 28 novembre au 16 décembre de cette année, les travaux sur le projet de Traité, et nous nous engageons à donner tout notre appui à l'Ambassadeur Miguel Marín Bosch, l'infatigable Président du Comité spécial.

Quoiqu'ils ne soient pas directement liés, le projet de Traité d'interdiction complète a beaucoup de rapports avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'accord de limitation des armements qui compte le plus d'États parties. Il est désormais universellement accepté que le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitueront une barrière contre la prolifération des armes nucléaires et des États dotés d'armes nucléaires. Depuis la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, le nombre d'États parties au TNP a été porté à 165. Nous saluons chaleureusement les nouveaux États parties au TNP.

Ce qui fait la force du TNP est sa résistance. Depuis son entrée en vigueur il y a 25 ans, le Traité a fait face à la guerre froide et à des décennies d'affrontement entre super-puissances. Nul ne saurait nier le fait que le Traité a réussi à prévenir une prolifération horizontale mondiale.

Malgré ces qualités et selon les vues exprimées ici et ailleurs, le Traité n'est pas au-dessus de toute critique. Sri Lanka, en tant que pays qui a donné tout son appui au Traité, est convaincu que les États parties devraient adopter une nouvelle approche du fonctionnement du Traité quand l'occasion se présentera en avril 1995. Il s'agirait alors d'améliorer le fonctionnement du Traité afin qu'il réponde mieux aux intérêts des États parties et qu'il reçoive une

adhésion plus universelle. Ceux qui se sont désistés depuis 1968 devraient, tôt ou tard, adhérer à nouveau au Traité.

Sri Lanka a pris acte des diverses vues exprimées par les États parties sur la prorogation du Traité et espère que cette question pourra être tranchée par des consultations et des négociations. Les auteurs du TNP ont délibérément choisi de nous fournir l'occasion de débattre de la prorogation du Traité, 25 ans après son entrée en vigueur, et d'arriver à une décision en la matière. À notre avis, cela n'était pas sans objet. Nous avons maintenant atteint le stade où une décision historique doit être prise. Sri Lanka est certaine que la décision sera positive et que la Conférence arrivera à un consensus sur la durée du Traité.

Nous nous félicitons que le Comité spécial de la Conférence du désarmement ait réaffirmé que, en attendant l'élimination réelle des armes nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires doivent rassurer véritablement les États non dotés d'armes nucléaires en leur donnant des assurances de sécurité négatives contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires.

Depuis près de 25 ans, les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP prient instamment les États dotés d'armes nucléaires de donner ces assurances. Depuis 14 ans, les membres de la Conférence du désarmement négocient pour obtenir des garanties réelles de la part des États dotés d'armes nucléaires. Compte tenu des changements positifs dans les relations internationales qui sont reflétés dans les principaux traités de limitation des armes nucléaires, comme du rôle moins important des armes nucléaires dans l'actuel contexte politique et de sécurité, Sri Lanka pense que le moment est venu pour le Comité spécial de prendre des mesures importantes sur les assurances de sécurité négatives.

Au sein du Comité spécial, les États non dotés d'armes nucléaires ont évoqué les garanties unilatérales qu'ils ont eux-mêmes données. Nous apprécions certes ces démarches, mais nous sommes fermement convaincus que le Comité spécial doit viser, en fin de compte, l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant qui sera négocié au niveau multilatéral. Il serait incongru et contre-indiqué pour quiconque d'insister sur une prorogation inconditionnelle et indéfinie du TNP d'une part, et d'écarter la question des assurances de sécurité en invoquant une doctrine stratégique désuète, d'autre part.

Il y a plusieurs autres questions qui préoccupent ma délégation. La première a trait aux approvisionnements d'uranium et de plutonium fortement enrichis qui sont

accumulés dans le monde entier et qui inquiètent gravement la communauté internationale.

La seconde est la contrebande de matières fissiles nucléaires. Cette année, plusieurs cas de contrebande ont été découverts en Europe. Il s'agit certainement d'une tendance inquiétante. Cela confirme le fait que des parties cherchent à acquérir des matières fissiles à des fins d'armement, ce qui risque également de menacer gravement l'environnement. Cela indique également que des fournisseurs disposant de ces matières sont prêts à répondre à cette demande illégale. Ce problème ne pourra être résolu que si nous prenons immédiatement des mesures pour interdire la production de matières fissiles à des fins d'armements et pour réglementer strictement les matières fissiles utilisées par le secteur civil.

Dans ce contexte, Sri Lanka se félicite des mesures préliminaires prises par la Conférence du désarmement pour obtenir les vues de ses membres sur les accords qui sont le plus susceptibles d'aboutir à un traité non discriminatoire, multilatéral et réellement vérifiable interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires. Nous regrettons vivement que la Conférence du désarmement n'ait pu parvenir à un accord sur le mandat qui pourrait être confié à un comité spécial. Comme d'autres, Sri Lanka estime que nos discussions doivent tenir compte des stocks existants et que, partant, ceux-ci doivent être inclus dans le mandat du Comité spécial envisagé. Prétendre ignorer les stocks actuels reviendrait à encourager des accusations de discrimination contre le régime futur des matières fissiles.

Ma délégation reste convaincue que ce n'est que si elle garantit les responsabilités et les droits égaux et équilibrés de tous les États participant à ce régime que la transparence dans le domaine des armements pourra être une mesure de confiance efficace.

Sri Lanka partage l'opinion que le Registre des armes classiques de l'ONU pourrait être élargi en temps approprié pour s'étendre aux stocks militaires et aux achats liés à la production nationale. Nous ne voyons pas comment on peut accroître la confiance en fournissant des informations sur certains systèmes d'armes et en n'en fournissant pas sur d'autres. Pour être pleinement efficace, la transparence doit s'appliquer à tous les armements, y compris les armes de destruction massive et leurs vecteurs, la technologie de pointe à des fins militaires et tous les types d'armes classiques perfectionnés.

S'agissant de la transparence dans le domaine des armements, nous ne devons pas non plus méconnaître les aspects insidieux des transferts d'armes. Des quantités massives d'armes perfectionnées qui, depuis la fin de la guerre froide, restent en circulation sont soldées au prix coûtant dans des marchés publics d'armes. Ces armes sont vendues et transportées vers des foyers de tension partout dans le monde par les marchands de la mort, qui travaillent étroitement avec leurs alliés naturels, les trafiquants de stupéfiants et les terroristes. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent prendre des mesures efficaces, individuellement et conjointement, pour empêcher ce commerce bizarre, qui peut déstabiliser les pays vulnérables. Sri Lanka attend le moment où elle pourra travailler de façon productive sur cette question à la Commission du désarmement et entend présenter un document de travail à ce sujet.

Depuis 1971, Sri Lanka, en coopération avec les États de l'arrière-pays et du littoral de l'océan Indien, s'est efforcée d'atteindre l'objectif de la création d'une zone de paix dans la région de l'océan Indien.

La période de rivalité des grandes puissances est révolue. Elle a été remplacée par un climat de confiance et de coopération. Ce climat est des plus propices pour réaliser l'objectif que visent depuis longtemps les populations des États de l'arrière-pays et du littoral de l'océan Indien, à savoir la création d'une zone de paix qui favorise une coopération entre eux, ainsi qu'avec les pays situés à l'extérieur de la région, ce pour leur avantage mutuel. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la nouvelle optique et de la nouvelle approche du Comité spécial, et du fait qu'il recherche de nouvelles options pour réaliser cet objectif.

Compte tenu des progrès réalisés jusqu'à présent au sein du Comité spécial, nous espérons sincèrement que les membres permanents qui, pour le moment, ne sont pas associés aux travaux du Comité spécial, reconnaîtront, une fois encore, les mérites d'une participation active. L'objectif visé en déclarant l'océan Indien Zone de paix n'est pas hors d'atteinte. Ce qu'il faut, c'est une volonté politique, une vision et un certain courage de la part de chacun si nous voulons saisir l'occasion qui nous est donnée et oeuvrer résolument à la réalisation de cet objectif.

Chaque année, nous nous présentons à l'Assemblée générale, prononçons des déclarations, adoptons des résolutions et retournons dans nos capitales respectives avec la conviction que nous avons fait notre part de travail. Une telle conviction est erronée. Le travail véritable suppose la mise en oeuvre des accords que nous avons conclus ici.

Pourtant, assez peu a été fait pour concrétiser les décisions prises par l'Assemblée générale.

Ainsi, nous adoptons chaque année des résolutions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La Conférence du désarmement emboîte le pas en mettant sur pied un comité spécial. Au sein de ce comité, certaines délégations affirment qu'il n'existe pas de course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Même en admettant qu'aucun État ne travaille actuellement à la mise en place d'armements dans l'espace extra-atmosphérique, on peut tout de même se demander si l'on doit attendre que cela se produise pour essayer d'y remédier. Un vieil adage dit qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Nous devrions traiter activement de la question à la Conférence du désarmement et prendre les mesures appropriées pour faire en sorte que la course aux armements qui a déstabilisé la Terre ne puisse se propager à l'espace extra-atmosphérique.

L'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement constitue une autre question au sujet de laquelle la Conférence fera certainement l'objet de nombreuses critiques. Depuis 1982, pas moins de 34 demandes d'adhésion à la Conférence ont été déposées. Après de longues consultations, un ensemble de propositions a été présenté à la Conférence du désarmement en 1993 et a reçu un large appui. Cependant, cet ensemble est resté lettre morte et nous n'avons pas encore été en mesure de trouver une proposition de rechange. Entre-temps, la Conférence du désarmement participe aux négociations relatives à un traité d'interdiction totale des essais nucléaires sans bénéficier de l'apport d'un très grand nombre de délégations. Une autre année s'est écoulée sans qu'il se produise rien d'important, et la Conférence du désarmement empruntera probablement encore la même voie en 1995 à la recherche du consensus qui lui a échappé jusqu'à maintenant.

Enfin, ma délégation prend acte avec plaisir du rôle joué par le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, situé dans la capitale de notre voisin et ami, le Népal. Le Centre s'est révélé être un atout pour la région, et le fait qu'il a contribué à la réunion de responsables politiques, d'universitaires et de membres d'organisations non gouvernementales de la région est apprécié par le gouvernement de mon pays. En reconnaissance du rôle joué par le Centre, il faut espérer que l'ONU, ses États Membres et les organisations non gouvernementales continueront de l'appuyer afin d'en faire une institution solide.

M. Abdellah (Tunisie) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les félicitations de la délégation tunisienne pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes particulièrement satisfaits de voir un diplomate aussi compétent et chevronné diriger un organe important chargé des questions de politique et de sécurité. Cela augure bien des résultats de nos travaux. Nos félicitations vont également aux deux Vice-Présidents et au Rapporteur de notre Commission. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous tous dans un esprit constructif.

Au cours du débat général de la quarante-huitième session sur les questions du désarmement, ma délégation avait particulièrement mis l'accent sur l'aspect multidimensionnel de la sécurité collective. En effet, bien que sa dimension militaire reste cruciale, le concept de la sécurité épouse de nos jours des connotations économiques, sociales, humaines et environnementales. La prise en compte simultanée de tous ces aspects qui se combinent dans leurs causes et effets est seule susceptible de nous permettre d'appréhender les grands problèmes complexes qui se posent de nos jours à la communauté internationale, et ce dans le contexte des efforts actuels en vue de l'établissement d'un nouvel ordre pour la paix et pour le développement.

Le désarmement nucléaire continue de bénéficier d'une attention particulière de la part de toute la communauté internationale et de ses États membres. Tout en saluant les progrès réalisés au cours des dernières années dans ce domaine, nous estimons toujours qu'il devrait être procédé à des réductions sensibles du niveau global des armes nucléaires pour enfin arriver graduellement à la disparition totale de ces armes, qui affectent non seulement la sécurité des États qui n'en sont pas détenteurs, mais aussi celle des pays qui en possèdent.

La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1995 ne devrait pas viser uniquement à la reconduction du Traité, mais à affirmer notre engagement commun de bannir à jamais l'arme nucléaire. Pour qu'il puisse réglementer les relations entre États nucléaires et États non nucléaires, le TNP doit être un instrument universel et non discriminatoire qui réponde aux aspirations de tous les États.

Il est inquiétant de constater que l'allure encourageante à laquelle évolue le processus de paix au Moyen-Orient n'est pas suivie de mesures de confiance à l'échelle régionale et, particulièrement, par l'adhésion d'Israël au TNP et la mise de toutes ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique

(AIEA). Cette mesure faciliterait l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

L'élément clef pour arrêter tant la prolifération verticale que la prolifération horizontale reste la conclusion rapide d'un traité multilatéral interdisant totalement les essais nucléaires dans tous les environnements. Nous devrions également saisir l'occasion que nous donne la résolution consensuelle 48/75 L, adoptée par la quarante-huitième session, pour la négociation d'un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Point n'est besoin non plus d'insister sur les garanties négatives de sécurité qui doivent être accordées aux États non nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation de l'arme nucléaire.

La question de la non-prolifération des armes nucléaires nous amène à évoquer le problème de la circulation clandestine, depuis un certain temps, de quantités de plutonium. L'origine et la destination de ces produits très dangereux et qui peuvent menacer la sécurité internationale devraient être localisées le plus rapidement possible grâce à une coopération internationale efficace. Ma délégation, qui appuie les résolutions traitant du transfert illicite des armes classiques, souhaiterait qu'un effort multilatéral soit également entrepris sans attendre dans ce domaine.

L'accumulation excessive des armements de type classique constitue un élément déstabilisateur. L'établissement du Registre des armes classiques par l'Organisation des Nations Unies a été considéré comme une entreprise novatrice susceptible de rendre le commerce mondial des armes pleinement transparent. Toutefois, nous continuons de croire que, pour être une mesure de confiance efficace, la transparence doit s'appliquer à tous les armements, y compris aux armes de destruction massive et à leurs vecteurs, à la haute technologie ayant des applications militaires et à tous les types d'armes conventionnelles perfectionnées obtenues par l'intermédiaire de la production nationale.

Nous sommes d'avis que ces éléments doivent continuer de faire l'objet d'un examen sérieux dans le contexte de l'extension du Registre des Nations Unies, qui ne pourra atteindre l'universalité que s'il est perçu par tous les États comme un mécanisme équilibré et non sélectif.

Nous regrettons que le groupe d'experts n'ait pas réussi, au cours de sa dernière réunion, à remplir sa mission visant l'extension du Registre pour y inclure les catégories autres que les sept faisant actuellement l'objet de l'annexe à la résolution traitant de la transparence dans le domaine des armements.

Une réglementation internationale et un contrôle efficace destiné à limiter la production, l'utilisation et le transfert des mines antipersonnel sont un objectif qui doit être poursuivi pour des raisons essentiellement humanitaires. Nous appuyons la position exprimée par certaines organisations internationales, et notamment par le Comité international de la Croix-Rouge, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, en faveur de l'interdiction complète de la production, du transfert, du stockage et de l'utilisation des mines terrestres.

Le besoin d'améliorer les fondements de la sécurité dans le monde est une aspiration commune. L'intégration de l'économie mondiale, l'interdépendance des intérêts, les liens entre l'instabilité et le sous-développement, sont autant d'éléments nouveaux qui nous incitent, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son Agenda pour le développement, à repenser la notion de sécurité collective et globale.

En effet, plusieurs situations d'instabilité dans le monde sont les conséquences directes des effets de la pauvreté et de la faillite de la gestion de certaines conjonctures socio-politiques. L'Organisation des Nations Unies a su, dans plusieurs cas, répondre efficacement à des conflits internes et les gérer. Toutefois, nous estimons que les efforts que doit consentir la communauté internationale pour le développement sont de loin plus efficaces et plus profitables et surtout moins onéreux que les opérations de maintien de la paix qui, dans certains cas, il faut le dire, répondent à des évaluations d'ordre politique. En effet, plus l'attention sera dirigée vers la prévention des tensions et des conflits par l'aide internationale, plus le travail de pompier auquel l'Organisation a eu tendance à s'adonner tout au long de ces dernières années diminuera considérablement tout en permettant aux pays en difficulté économique d'activer et de mener à bien leurs programmes de développement.

En effet, si la communauté internationale et plus particulièrement les pays nantis ne favorisent pas un développement international équitable et n'aident pas le tiers monde à se relever de la crise dévastatrice de la dette, à protéger l'environnement, à faire obstacle à la maladie, à la faim, à la malnutrition et à la pauvreté, les perspectives de

paix et de sécurité internationales ne seront guère meilleures, car les menaces non militaires qui pèsent sur elles seront tout autant contraignantes, sinon plus, que les armes et la force militaire.

Consciente des impératifs de sa sécurité, l'Afrique a déjà entamé, depuis le dernier sommet de l'OUA de Tunis, la mise en oeuvre de son propre mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits dans le continent. Cette initiative de grande importance et qui vient à un moment particulièrement sensible dans l'histoire de l'Afrique, traduit la volonté des pays africains de prendre en charge la destinée du continent qui, en plus des situations d'insécurité et d'instabilité qui le secouent, se voit presque marginalisé dans un monde en pleine mutation à cause d'une situation économique désastreuse, compliquée par la crise de la dette et la multiplication exponentielle de ses services ainsi que par la détérioration des termes de l'échange.

La paix et la sécurité en Afrique ne se posent pas aujourd'hui en termes militaires, mais bien en termes économiques et de développement. S'apprêtant à la conclusion rapide du traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'arme nucléaire, et étant dans leur grande majorité parties aux différents traités et conventions sur le désarmement, les pays africains aspirent à jouer plutôt un rôle dans la dynamique économique internationale. Notre continent réalise que sa sécurité réside bien plus dans sa capacité à répondre aux besoins pressants de son développement que dans la puissance de ses arsenaux. Les conflits qui y éclatent ne sont point la conséquence d'une accumulation des armes ou du perfectionnement des machines de guerre, mais plutôt des effets conjugués des difficultés économiques, des catastrophes naturelles, de la sécheresse, de la désertification, de la détérioration de l'environnement, du déracinement et de la frustration des laissés-pour-compte. C'est là l'image de l'Afrique à l'époque de «l'Agenda pour la paix», de «l'Agenda pour le développement», du cinquantenaire de cet idéal qu'est l'Organisation des Nations Unies. C'est là l'image de l'Afrique au seuil du XXI^e siècle!

Contribuez à la relance de l'Afrique, à son développement, à son essor, à son intégration dans la dynamique économique internationale et à sa prospérité et vous n'aurez plus besoin d'y envoyer des Casques bleus.

La Tunisie estime que la stabilité, la sécurité et le développement sont une responsabilité commune. Elle a, de ce fait, invariablement adopté une diplomatie de coopération avec ses voisins immédiats, dans le cadre de l'Union du

Maghreb arabe, avec les pays africains, le monde arabe et avec le reste des pays amis.

Mon pays accorde une importance particulière à la sécurité et à la coopération avec ses partenaires de la Méditerranée dans la recherche de l'objectif qui est de faire de ce lac une zone de paix et d'encourager l'émergence d'un espace euro-méditerranéen intégré et prospère.

Ramené à ses dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles, le concept de sécurité en Méditerranée devient un concept global et indivisible qui devrait, dans la nature des choses, et étant donné l'interdépendance des intérêts, impliquer une stratégie de codéveloppement à long terme entre les deux rives de la Méditerranée.

C'est dans cet esprit que la Tunisie n'a cessé d'appeler à un dialogue méditerranéen en vue de l'élaboration d'une coopération régionale, multilatérale, multidimensionnelle et multiforme. Il s'agit en fait d'instaurer ce que le Président Ben Ali a appelé, dans son discours devant le Parlement européen en 1993, un «contrat de codéveloppement et de partenariat», liant les pays de la rive nord à ceux de la rive sud pour faire de la Méditerranée un pôle de développement solidaire.

Il est, à cet égard, significatif de souligner la mobilisation de mon pays en faveur de l'aboutissement de «l'idéal méditerranéen» auquel nous aspirons sincèrement. En témoignent les nombreuses manifestations internationales organisées en Tunisie dans le but de consacrer cet idéal et d'enrichir le débat sur l'avenir que les peuples des deux rives de la Méditerranée doivent penser en commun. Nous avons organisé à Tunis en novembre 1994 un symposium international sur «l'avenir et la coopération en Méditerranée». Tunis abritera au début du mois de novembre prochain, dans quelques jours, la Conférence «Med 21» sur le développement durable en Méditerranée, conférence qui s'inscrit dans le droit fil de la nouvelle approche dégagée lors du Sommet de la Terre de Rio. La Méditerranée, cette mer fragile, par laquelle transite le sixième du trafic maritime mondial, le tiers du commerce international et dont les eaux ne se renouvellent que tous les 100 ans, se présente donc comme une région pilote ou sera testé l'engagement de Rio et ses ambitions.

De pareilles initiatives aideront les peuples de la Méditerranée à prendre véritablement conscience de leurs intérêts. La Tunisie, fidèle à son pragmatisme, est convaincue que dans un monde en pleine mutation, il ne s'agit plus d'ériger des barrières entre les nations et les peuples. Il faut au contraire ouvrir les portes à la coopé-

ration et à l'entraide internationale, seules susceptibles d'asseoir les bases de la paix et de la sécurité internationales.

M. Hasan (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : C'est pour moi un très grand plaisir de présenter d'emblée à M. Valencia Rodríguez mes chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection. Nous sommes certains que la présidence de cette importante Commission par son pays, l'Équateur, dont le palmarès dans le domaine de la promotion des objectifs de justice, de paix et d'égalité de la communauté internationale est remarquable, constituera une nouvelle et précieuse contribution.

Le climat international actuel est caractérisé par des changements radicaux qui exigent, plus que jamais, que nous modifiions nos approches et nos méthodes de travail afin de répondre à ces changements. La communauté internationale continue d'être en butte à de nombreuses menaces qui sont autant d'épées de Damoclès suspendues au-dessus de nos têtes à tous : à commencer par les armes nucléaires, et, pour finir, les conflits ethniques et régionaux, les famines et le sous-développement.

Si la communauté internationale tout entière ne relève pas collectivement ces défis, personne n'échappera aux périls graves qu'ils posent. Ces défis confèrent de lourdes tâches à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes qui doivent les relever conformément aux principes qui se situent au-delà des conditions dictées par les intérêts étroits de tel ou tel État, et en renonçant totalement aux politiques de la force et du double critère.

La Conférence des non-alignés qui s'est tenue récemment au Caire a souligné que l'approche des questions de sécurité internationale ne sera jamais efficace ni ne mènera à des solutions durables à moins qu'elle ne soit équilibrée et non discriminatoire et ne cherche à assurer la sécurité de tous les pays par un désarmement nucléaire complet, l'élimination de toutes les armes de destruction massive et la réduction progressive des armes classiques. C'est à ces objectifs que nous devons accorder la priorité, comme envisagé par la communauté internationale dans le document de 1978.

La Conférence de 1995 sur l'examen et la prorogation du Traité sur la non-prolifération va bientôt avoir lieu. La plupart des États parties au Traité sont d'avis que la prorogation du Traité est liée à la réalisation de véritables progrès dans les domaines suivants : désarmement nucléaire; conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais; accord sur des garanties de sécurité négatives collectives; mise en

place d'un cadre de négociation sur la conclusion d'un traité non discriminatoire, et mesures à prendre en vue d'encourager le transfert de technologie à des fins pacifiques.

D'autre part, les pays du Moyen-Orient, y compris le mien, s'inquiètent, de plus, de voir qu'Israël, pays doté d'armes nucléaires, n'a toujours pas adhéré au Traité sur la non-prolifération. Il va sans dire qu'il n'est pas logique, dans de telles circonstances, de demander aux pays de la région d'accepter la prorogation indéfinie du Traité et, partant, de perpétuer dans la région une situation discriminatoire qui va à l'encontre du principe d'universalité. La justice et la logique ne sauraient admettre qu'Israël échappe au principe d'universalité alors même que le Conseil de sécurité l'a instamment prié, dans sa résolution 487 (1981), de placer ses installations nucléaires sous le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La Conférence sur le désarmement a ravivé les espoirs de la communauté internationale après la période de stagnation qui a suivi la conclusion de la Convention sur les armes chimiques. Tout en exhortant la Conférence à aller de l'avant et à trouver rapidement des solutions aux questions liées au désarmement nucléaire, nous nous félicitons de voir la Conférence discuter sérieusement d'un grand nombre de points importants inscrits à son ordre du jour, tels que les assurances de sécurité négatives, la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous espérons que certains États membres de la Conférence seront en mesure de faire preuve de la volonté politique qui permettra à la Conférence de réaliser les aspirations de la communauté internationale aussi rapidement que possible.

À cet égard, je tiens à souligner que mon pays qui, depuis 1989, participe à la Conférence en tant qu'observateur, serait très intéressé à en devenir membre. Nous estimons que l'élargissement de la composition de la Conférence grâce à l'admission d'un groupe de pays, y compris le mien, lui donnerait un caractère plus représentatif de la communauté internationale, enrichirait ses travaux et renforcerait sa crédibilité. Nous espérons qu'une décision sera bientôt prise à ce sujet, conformément à la résolution 48/77 de l'Assemblée générale. Nous appuyons également l'appel lancé à l'Assemblée générale pour qu'elle adopte une nouvelle résolution portant sur un élargissement de la composition de la Conférence.

Un ensemble de mesures de contrôle des armements a été imposé à mon pays aux termes de la section C de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité. Mon pays a accepté et appliqué ces mesures qui

«s'inscrivent dans une démarche dont les objectifs sont de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive et de tous missiles vecteurs.»
(S/RES/687 (1991), sect. C, par. 14)

Il est regrettable que, trois ans et demi après l'entrée en vigueur de la section C de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et après que l'Iraq se soit acquitté de toutes ses obligations et que le futur contrôle des armements ait été embranché conformément à la résolution 715 (1991) du Conseil de sécurité, le paragraphe 14 de la section C soit toujours inopérant. C'est pourquoi nous demandons aux Nations Unies et à la communauté internationale de veiller à préserver la crédibilité des résolutions du Conseil de sécurité, de s'abstenir d'adopter une attitude sélective dans l'application des articles d'une même résolution, et de donner à cette question toute l'attention qu'elle mérite, étant donné les graves conséquences qu'elle pourrait avoir pour l'avenir de la région et du monde entier.

La force et la faiblesse sont relatives. L'arrogance du pouvoir ne devrait pas faire oublier à certains États des principes pertinents et durables, tels que les principes de justice, d'équité et de non-discrimination que soulignent tous les instruments, y compris la Charte des Nations Unies. Les problèmes internationaux et régionaux ne sauraient être résolus par une ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, ni au moyen de pressions et de sanctions ni encore par le recours à la menace ou à l'emploi de la force, mais plutôt par l'application des principes de justice et d'équité qui seuls peuvent garantir l'établissement d'un monde stable, prospère et paisible.

La séance est levée à 18 h 20.